

N° 31  
DÉC. / JANVIER 2010

# PASSION ARCHITECTURE



© Michel Demance

Lettre de l'Unsa  
au président  
de la République

Institutionnel  
Marc-Philippe  
Daubresse,  
président de l'Anah



© Manceyron Architectes

Vie syndicale  
Compte rendu du 40<sup>e</sup>  
congrès des architectes

Liberté syndicale : le président  
du Syndicat des Architectes  
du Rhône mis en examen !

Bon sens  
"La France  
bientôt défigurée ?"

**Cahier Spécial**

RÉGION  
Île-de-France



LA REVUE SYNDICALE DES ARCHITECTES

**Unsa**  
L'UNION DES ARCHITECTES

# Maîtrisez votre consommation d'énergie



Vous souhaitez faire des **économies d'énergie** en modernisant votre logement.

Vous pouvez dès maintenant bénéficier de **l'Eco-prêt à taux zéro\*** et de **l'offre complémentaire Crédinergie** du Crédit Mutuel.

Le Crédit Mutuel vous accompagne et vous propose une gamme de solutions adaptées à vos projets.\*\*



L'Eco-prêt est un engagement du Grenelle Environnement. Il permet de financer la rénovation énergétique des logements et ainsi de réduire les consommations d'énergie et les émissions de gaz à effet de serre.

\*\* Voir conditions dans les agences Crédit Mutuel.

## Notre Monde est en mutation !

Ce qu'on qualifie de crise n'est que la mise en évidence de la rupture prévisible d'équilibres instables et de notre manque de préparation à gérer le changement.

Notre profession est, en France, en total décalage avec les principes économiques les plus élémentaires. La crise n'en est pas la cause, mais un révélateur.

Dans un pays où le nombre d'architectes est anormalement faible et représente moins de la moitié de la moyenne européenne, notre profession doit renforcer son rôle d'acteur majeur de la conception du cadre bâti, en renforçant ses compétences grâce à une formation initiale, ouverte à un nombre d'étudiants plus important, au contenu en adéquation avec les nouvelles demandes sociétales, et une formation continue de qualité suivie par tous.

Nous devons devenir des acteurs d'excellence, porteurs de véritables plus-values qualitatives pour nos clients et pour la société.

### Être Architecte, c'est être porteur de qualité

L'architecte est un acteur incontournable pour répondre aux nouveaux défis du développement durable, mais aussi de l'aménagement du territoire et du cadre de vie, de la qualité de la construction, de la qualité d'usage et de la cohésion sociale.

L'architecte est l'intervenant de l'aménagement de l'espace le mieux à même de réaliser la synthèse d'une réponse globale, de coordonner l'action des autres partenaires qui y concourent, mais au-delà de cela, de lui donner un sens, une direction et une signification.

### Être Architecte, c'est être porteur de Sens !

Notre profession a toute sa place dans un Monde en besoin et à la recherche de sens.

L'intérêt public de l'acte d'architecture est reconnu par la Loi de 1977. Notre formation, notre culture, notre déontologie, sont porteuses de garanties à la fois pour nos clients et pour la société.

### Être Architecte, c'est être porteur de Valeurs !

Ces Valeurs ont toutes leur place dans un Monde en recherche d'éthique.

### Notre profession a, aujourd'hui, en France, des défis majeurs à relever :

- **Le défi de l'économie**, pour que les entreprises d'architecture deviennent des acteurs économiques responsables et reconnus dans un monde ouvert à une concurrence forte.
- **Le défi de la qualité**, pour que nos entreprises deviennent des intervenants incontournables porteurs de plus-values qualitatives.
- **Le défi d'une probable déréglementation**, qui risque de nous dissoudre dans le droit commun et nous assimiler aux autres acteurs de la construction, défi dans lequel nous devons défendre notre indépendance qui apporte des garanties à nos clients et à la société.

L'Unsa répond à ces défis par ses actions, mais aussi par l'information et la formation de ses adhérents.

*Passion Architecture* est notre relais auprès de l'ensemble de la profession et de nos partenaires, sa dimension informative lui donne une place particulière parmi les revues qui parlent d'architecture. Car avant d'être une revue d'architecture, *Passion Architecture* est la revue des Architectes. C'est pourquoi nous souhaitons lui donner une diffusion aussi large que possible.

**Philippe Klein,**  
Président de l'Unsa



**Couverture**  
PHOTOGRAPHIES & RÉALISATIONS  
**En haut :** Quartier de La Défense (92) : Tour T1 (Valode & Pistre architectes) © Michel Denancé  
**Au milieu :** Centre Social de Mézereaux - Melun (77) (Monceyron Architectes) © Monceyron Architectes  
**En bas de gauche à droite :** Philippe Pelletier ; Marc-Philippe Daubresse ; Jenny Santoni



▶	<b>À l'honneur</b>	5
▶	<b>Lettre de l'Unsa</b> au Président de la République	6
▶	<b>Bon sens</b> "La France bientôt défigurée ?"	7-9
▶	<b>Institutionnel</b> Marc-Philippe Daubresse, président de l'Anah	10-11
▶	<b>Europe</b>	12-13
▶	<b>Environnement</b> "Grenelle, rénovation et architectes" par Philippe Pelletier	14-15
▶	<b>Vie syndicale</b> Compte-rendu du 40 <sup>e</sup> congrès des architectes, Prix du Projet Citoyen 2009, la vie des régions	16-20 et 27-34
▶	<b>Club Prescrire</b>	21-26
▶	<b>Formation</b> "Le GEPA et la formation continue"	35
▶	<b>Cahier spécial Île-de-France</b>	37-40
▶	<b>L'architecture au quotidien</b> Jenny Santoni	41
▶	<b>Infos sociales</b> Formation, Réforme de la taxe professionnelle	43-44
▶	<b>Infos techniques</b>	45-46
▶	<b>Archi-culture</b>	47



# NOS CERTIFICATIONS APPORTENT LA PREUVE DE LA QUALITÉ TECHNIQUE ET ENVIRONNEMENTALE DES LOGEMENTS

## HABITAT NEUF



## HABITAT EXISTANT



- | environnement
- | acoustique
- | thermique
- | santé des occupants
- | maîtrise des charges
- | accessibilité...

## Faire progresser la qualité de l'habitat par la certification

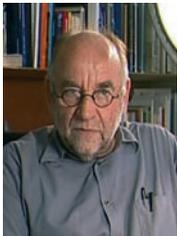
Les certifications de l'habitat neuf sont délivrées par CERQUAL.

Les certifications de l'habitat existant sont délivrées par CERQUAL PATRIMOINE.



Siège social 136, boulevard Saint-Germain 75006 Paris  
Tél. 01 42 34 53 00 Fax 01 40 46 93 76 Web [www.cerqual.fr](http://www.cerqual.fr)

HOMMAGE À CLAUDE VASCONI



Notre première rencontre remonte à 1983, lors d'une conférence débat organisée dans son village de Rosheim, quelques mois après que Claude Vasconi ait obtenu le Grand Prix d'Architecture. J'ai encore en mémoire l'évocation des débuts de son parcours professionnel : ses études à l'ENSAIS de Strasbourg,

son passage à l'atelier de Rolf Gutbrod et Günther Behnisch à Stuttgart, le retour en France à la faveur de la construction des villes nouvelles généreuses en commandes. Je me souviens aussi de sa réponse à la critique des lotissements par la reconstruction de limites aux agglomérations à la manière des murailles des villes médiévales. 25 ans après, la problématique reste d'actualité et les réponses restent à explorer.

Plus que l'homme, j'ai fréquenté ses œuvres. J'ai vu grandir l'Hôtel du Département, au quotidien, devant ma porte. J'ai fait usage avec bonheur du Corum de Montpellier, du Centre de Congrès de Reims ou de la Filature de Mulhouse. Pour les Hospices Civils de Strasbourg, je me satisfais de n'en être que le visiteur.

Nous nous sommes retrouvés à Strasbourg, il y a deux ans pour une nouvelle conférence, où Claude nous a présenté sa démarche environnementale lors de la réalisation de divers projets, dont la Chambre de Commerce du Luxembourg.

25 ans après l'obtention du Grand Prix, Claude Vasconi est resté un précurseur et avait encore bien des choses à dire et à construire. Nous regretterons le départ prématuré le 8 décembre 2009 d'un grand architecte, d'un grand européen, d'un grand alsacien, et d'un voisin.

**Philippe Klein,**  
Président de l'Unfsa

PATRICK COLOMBIER ÉLU PRÉSIDENT DU CIAF



Le Conseil International des Architectes Français (CIAF), section française de l'Union Internationale des Architectes, a renouvelé ses instances pour la période 2009-2011 lors de son assemblée générale du 17 septembre, en élisant un nouveau Conseil d'Administration et un nouveau bureau.

Le Bureau est désormais composé de Patrick Colombier (président), Lionel Dunet (président de l'Ordre), Patrice Genet (vice-président – Collège des instances ordinales), Didier Prost (vice-président – Collège des instances syndicales), Jacques Canal (vice-président – Collège des Experts), François Roblin (secrétaire général), Marie-Pierre Bauchet-Izoard (secrétaire général adjoint), Zygmunt Knyszewski (trésorier).

ANN-JOSÉ ARLOT, CONSEILLÈRE EN CHARGE DE L'ARCHITECTURE ET DU GRAND PARIS



© Didier Flowy/MCC

Architecte DPLG (1981), directrice chargée de l'architecture au ministère de la Culture et de la Communication de 2003 à 2006, Ann-José Arlot est aujourd'hui conseillère en charge de l'Architecture auprès du ministre de la Culture, Frédéric Mitterrand. Inspectrice générale de l'administration des affaires culturelles depuis

2006, elle est membre associée de l'Académie d'architecture depuis cette même année. Elle a reçu le Grand Prix national de la promotion de l'architecture en 1991. Médaillée de l'Académie d'architecture en 1998, Ann-José Arlot a également dirigé le Pavillon de l'Arsenal, premier centre européen municipal consacré à l'architecture et à l'urbanisme, qu'elle a créé à la demande du maire de Paris en 1987.

MARC PIGEON, PRÉSIDENT DU CNC



Après avoir été assurée par François Pélegrin, président d'honneur de l'Unfsa, puis Dominique Hoestlandt, président de l'Unicem, la présidence tournante du Conseil National de la Construction (CNC) est aujourd'hui confiée à la Fédération des

Promoteurs Constructeurs (FPC) en la personne de son nouveau président Marc Pigeon, qui occupera ces fonctions durant deux ans.

ALAIN MAUGARD À LA PRÉSIDENTE DE QUALIBAT



Les membres du Conseil d'Administration de Qualibat ont élu Alain Maugard, 66 ans, polytechnicien et ingénieur général des Ponts et Chaussées, Président de l'organisme de qualification et de certification des entreprises de construction. Président du CSTB de 1993 à 2008, après avoir dirigé l'EPAD de 1990 à 1993, Alain

Maugard succède à Pierre Chemillier, qui était en fonction depuis 1999.

JEAN LARDIN FAIT CHEVALIER DE LA LÉGION D'HONNEUR

Le 2 novembre dernier, Benoist Apparu, secrétaire d'État chargé du Logement et de l'Urbanisme, a remis au nom du ministre Jean-Louis Borloo, les insignes de Chevalier dans l'ordre de la Légion d'honneur à Jean Lardin, président de la CAPEB, premier vice-président de l'UPA et président du groupe de l'artisanat au Conseil économique, social et environnemental.



© DR / Le Monteur

# Lettre de l'Unifa

à Nicolas Sarkozy, Président de la République



L'UNION DES ARCHITECTES

Monsieur Nicolas SARKOZY  
Président de la République  
Palais de l'Elysée  
55, rue du Faubourg Saint-Honoré  
75008 PARIS

Paris, le 18 novembre 2009

Réf. : 3138-PK-GR-EVIN  
Objet : directive Services

Monsieur le Président,

Les architectes sont fiers qu'un Président de la République française ait marqué sa conviction sur le rôle de l'architecture dans la vie de nos concitoyens et sa confiance dans notre profession.

Ils comptent donc sur vous pour que les lois en préparation permettent aux architectes de continuer d'assumer toutes les responsabilités que le législateur leur a assignées, dans l'intérêt public.

Parmi les tâches sans doute difficiles du Gouvernement, figure la transposition en droit français de la directive 2006/123/CE du 12 décembre 2006.

Cette directive, dont les principes s'inspirent du projet BOLKESTEIN, vise globalement tous les services sans prendre en considération leurs spécificités.

En particulier, le bien-fondé des motifs qui ont conduit certains États à "réglementer" l'exercice de diverses professions, est mis en doute par la directive : celle-ci demande donc aux États de "déréglementer" ou de justifier, par des raisons d'intérêt général, les mesures d'encadrement conservées.

Sauf à renier les valeurs qui ont conduit la France à imposer certaines règles pour l'exercice de ces professions, il est de la responsabilité du Gouvernement d'être particulièrement vigilant sur le contenu final de la loi de transposition.

**En ce qui concerne le domaine de l'architecture et du cadre de vie, il nous paraît toujours aussi pertinent de préserver sa dimension d'intérêt public, telle que le Parlement l'a inscrite dans la loi du 3 janvier 1977.**

**L'indépendance des architectes et des sociétés d'architecture par rapport aux puissances financières en est un facteur essentiel.**

**Il est très important de préciser que les dispositions sur les sociétés d'architecture ont été actualisées par la loi 2003-721 du 1<sup>er</sup> août 2003, précisément dans le but d'ouvrir le capital des sociétés d'architecture à d'autres sociétés. Il s'agit donc de dispositions modernes.**

Mais, parce qu'ils ont jugé essentiel de conserver l'*indépendance* des architectes et de leurs sociétés, les parlementaires ont été très attentifs aux limites qu'ils ont fixées en 2003 par les nouveaux articles 12 et 13 de la loi sur l'architecture.

En résumé : *"La majorité du capital des sociétés d'architecture doit obligatoirement être détenue par des architectes ou des sociétés d'architecture ; le solde peut être détenu par d'autres personnes physiques ou d'autres sociétés ; mais pour ces autres sociétés, la limite autorisée n'est que de 25 % du capital"*.

Le maximum de 25 % pour les sociétés autres que celles d'architecture a été fixé en 2003 par le Parlement pour des motifs qui restent valables :

- Dans une discipline aussi complexe que l'architecture, il est impératif que les associés architectes se choisissent eux-mêmes : le choix d'un nouvel associé architecte devant être décidé par les détenteurs d'au moins les 2/3 du capital, il serait inacceptable qu'un financier extérieur puisse faire obstacle à la libre cooptation des architectes.
- La détention de plus de 25 % du capital des sociétés d'architecture par des personnes morales dont la puissance financière peut être disproportionnée avec celle des autres associés est de nature à priver les architectes de la capacité d'orienter leur activité dans une autre direction que celle imposée par l'acteur financier le plus puissant, même si la participation de ce dernier était limitée à 49 %.
- D'ailleurs, la recommandation 96/280/CE (3 avril 1996) de la Commission européenne garde pour nous toute sa valeur : elle fixe le *"critère d'indépendance des entreprises"* à la détention par les grands groupes d'au maximum 25 % du capital des PME.
- *In fine*, la non maîtrise totale par les associés architectes de la capacité d'orienter l'activité de leur société d'architecture, peut être gravement préjudiciable à la collectivité si les objectifs d'intérêt public de la création architecturale sont piétinés au seul bénéfice d'intérêts financiers privés.

Les architectes rassemblés au sein de l'Union Nationale des Syndicats Français d'Architectes vous prient de donner aux rédacteurs du projet de loi de transposition de la directive l'objectif du maintien des dispositions très réfléchies des articles 12 et 13 de la loi sur l'architecture, tels qu'ils ont été actualisés et votés par le Parlement en 2003.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président de la République, l'expression de ma très haute considération.

Le président, Philippe Klein



# La France bientôt défigurée ?

L'interaction des lois et règlements impose aux parlementaires une attention et une vigilance qui doivent dépasser le cadre du sujet traité.

Si quelques architectes sonnent le tocsin, ce n'est pas par corporatisme, mais parce que certains textes en discussion au Parlement<sup>1</sup> peuvent se télescoper de manière malheureuse et provoquer la dégradation rapide du cadre de vie de nos concitoyens.

## Du côté de l'environnement

**Le projet de loi portant engagement national pour l'environnement** (Grenelle II) est un texte considérable, fruit d'une longue et fructueuse concertation. Mais paradoxalement, dans un souci d'efficacité, certaines dispositions du projet de loi prévoient des procédures ou des simplifications porteuses de **risques, précisément pour notre "environnement"**, parce qu'elles sacrifient tout à la seule maîtrise de l'énergie.

### Chacun de ces articles dangereux mériterait un développement.

Voici un seul exemple, apparemment anodin : le projet de loi en discussion veut, par un **nouvel article L.111-6-2** du code de l'urbanisme, **ôter aux "régionalistes"** fanatiques du bardeau, de l'ardoise ou de la tuile canal, **le pouvoir d'interdire**, à l'occasion de l'instruction d'un permis de construire ou d'une déclaration préalable, les systèmes solaires susceptibles de produire de l'énergie renouvelable.

Le projet de loi prévoit des garde-fous. Hélas, rien ne garantit qu'ils seront utilisés partout, ou qu'ils ne seront pas victorieusement contestés par ceux qui ont intérêt à vendre leurs capteurs et leurs réservoirs (voir l'encadré 1).

**Je fais confiance aux architectes** inscrits sur un tableau de l'Ordre. Tant qu'ils seront requis pour établir le projet architectural faisant l'objet de la demande de permis de construire, l'intégration de ces systèmes solaires sera satisfaisante dans tous les sens du terme.

[1] Projets de lois "Grenelle II" (art. 4 ou 25 bis pour exemples) et "Grand Paris" (art. 15), ou future loi de transposition de la directive services.

◀ Capteurs solaires et bidons de stockage posés sans aucun souci d'architecture. Demain en France ?



© Franck Ramus

## PROJET DE LOI PORTANT ENGAGEMENT NATIONAL POUR L'ENVIRONNEMENT

**Ce texte** (Grenelle II) sera une grande loi, à la fois par ses ambitions et par l'étendue des dispositifs qu'elle prévoit : plus de quarante codes ou lois sont réformés et enrichis. **Certains articles de ce projet de loi présentent pourtant quelques risques.** Tel est le projet d'article 25 bis qui, pour les contrats de performance énergétique des bâtiments publics, éliminent l'obligation de faire appel à une maîtrise d'œuvre indépendante : cet article du projet de loi projette en effet de sortir les CPE du champ d'application de la loi MOP. Ceci entraînera peut-être la modification de l'article 10 du code des marchés publics.

Nous commentons un autre article de ce texte, afin de montrer que les meilleures intentions peuvent avoir de mauvais effets, surtout si, compte tenu d'autres législations en mouvement, les sécurités tombent.

### L'article 4 du projet de loi crée un nouvel article L.111-6-2 du code de l'urbanisme :

*"Nonobstant toute disposition d'urbanisme contraire, le permis de construire ou d'aménager ou la décision prise sur une déclaration préalable ne peut s'opposer à l'installation de systèmes solaires thermiques ou photovoltaïques ou de tout autre dispositif domestique de production d'énergie renouvelable..."*

La suite de l'article L.111-6-2 permet de protéger certaines zones ou certains périmètres et il donne au maire la "possibilité" d'assortir le permis "de prescriptions destinées à assurer la bonne intégration architecturale du projet dans le bâti existant et dans le milieu environnant."

### Pourtant, il y a lieu d'être inquiet :

- Si le maire utilise cette "possibilité", lesdites prescriptions seront-elles adéquates et suffisantes ?
- Ne risquent-elles pas d'être contestées avec succès devant les tribunaux en raison du caractère subjectif de l'intégration ?
- En cas de non-respect des prescriptions par les bénéficiaires du permis, les maires agiront-ils ?
- Au final, lesdites prescriptions ne seront-elles pas tout simplement "oubliées", parfois volontairement, ne serait-ce que pour éviter les contentieux avec les demandeurs ?

Ajoutons que la volonté des architectes français de faire de la "bonne architecture" énergétiquement économe, les amène à stimuler les industriels, et même à concevoir avec eux des systèmes solaires remarquables par leurs capacités d'intégration harmonieuse en toiture ou en façade des constructions.

**Mais on va voir que, cumulée avec d'autres bouleversements législatifs en vue, une "libéralisation" incontrôlée d'installation de ces systèmes solaires pourrait aboutir à une défiguration grave de nos villes.**

Il n'y a qu'à regarder les exemples étranges pour s'en convaincre.

### Du côté de l'Europe

L'idéologie de la concurrence forcée (soi-disant bienfaitrice universelle) a inspiré la directive services :

pour faciliter les échanges des prestations de services entre les 27 pays européens, **Bruxelles n'a rien trouvé de mieux que de niveler par le bas les conditions requises pour exercer toutes les professions.**

Pour les commissaires européens, il est inacceptable que des États conservent certaines de leurs lois (dites "restrictives") que leurs Parlements ont votées au fil des décennies dans l'intérêt et pour la protection des consommateurs ou pour préserver le cadre de vie de l'ensemble des citoyens.

Ce sont donc les pays les moins avancés et les moins vigilants qui forceront les autres à régresser.

**Telle est la doctrine européenne !**

C'est ainsi que les commissaires européens demandent aux États d'autoriser

n'importe quel "architecte" même formé différemment (euphémisme) hors hexagone, exerçant sans règle professionnelle et au sein de n'importe quelle structure, sans souci d'indépendance, sans aucun contrôle, pouvant même travailler sans assurance sérieuse, à exercer librement dans les 26 autres pays, donc en France.

Dans la même "veine", et cette actualité est brûlante, les commissaires veulent libérer la détention du capital des sociétés des professions réglementées.

Pour ce qui concerne la profession d'architecte, **ils ne voient aucun inconvénient à ce que des financiers sans scrupule** (la "crise" et ses suites montrent pourtant les désastres causés par leur absence de morale) **contrôlent des sociétés d'architecture.**

Et pourtant, la France dispose d'arguments dits "eurocompatibles" pour préserver les



◀ Le Gouvernement français aura-t-il l'inconscience de laisser enlaidir la France par ces édifices monstrueux ?

## LA DIRECTIVE SERVICES

La transposition en droit français de cette directive vise tous les prestataires, y compris ceux exerçant une profession réglementée, comme les architectes.

Hélas, cette directive n'est qu'un remake légèrement édulcoré du projet Bolkestein.

**Au lieu d'encourager l'élévation** de la qualité et des garanties des services rendus dans les pays européens les moins exigeants pour la protection de leurs concitoyens, **la directive fait l'inverse.**

Aveuglés par l'idéologie de l'extrême concurrence censée faire le bonheur de tous, les commissaires européens veulent éliminer toute régulation. Pour les professions réglementées, le nivellement par le bas voulu par Bruxelles pourrait toucher les qualifications requises, les règles déontologiques (notamment celles sur l'indépendance), le contrôle de l'exercice professionnel par un Ordre, et même les obligations d'assurance !

**Quant au sujet précis de la détention du capital des sociétés d'architecture par des sociétés financières, les commissaires européens ne comprennent pas pourquoi le législateur français a limité leur participation à 25 % du capital** (loi 2003-721 du 1<sup>er</sup> août 2003).

Quand la "crise" que le monde subit met en évidence les désordres humains et économiques engendrés par des puissances financières sans morale, il n'est pourtant pas difficile d'imaginer ce qu'il adviendrait des structures d'architecture contrôlées par de telles sociétés :

- elles n'auraient aucune raison d'agir dans l'intérêt public de l'architecture,
- et, si les intérêts de leurs clients se trouvaient en concurrence avec les intérêts de leurs propres actionnaires, il n'est nullement prouvé que les premiers l'emporteraient sur les seconds : les causes profondes de la "crise" le prouvent !

Le Gouvernement français a tout à fait les moyens de résister, y compris avec des arguments "eurocompatibles", à condition d'en avoir la volonté.

2

sociétés d'architecture du seul pouvoir de l'argent.

Ce qui est inquiétant, c'est que les hauts fonctionnaires français qui gèrent ce dossier et qui pourraient défendre avec intelligence et pugnacité une position raisonnable à Bruxelles, ne semblent guère stimulés par les politiques qui les dirigent. Le risque est donc grand de voir demain des groupes financiers maîtriser financièrement des sociétés d'architecture.

Leur but ne sera sûrement pas de rentabiliser à outrance lesdites sociétés. La mise sous tutelle des sociétés d'architecture visera des profits cent fois supérieurs : elles seront destinées à préparer les

projets de permis de construire les plus rentables pour les sociétés financières qui construiront, exploiteront ou vendront des morceaux de ville.

S'il s'agit d'un holding d'industriels, il s'agira pour eux de placer leurs produits.

Et cela peut être encore plus "profitable" s'ils sont tous réunis pour diriger quelques sociétés d'architecture.

**L'intérêt public sera inévitablement remplacé par l'intérêt des financiers privés actionnaires.**

**Et bien, cette évidence ne semble pas troubler le Gouvernement français !**

### Les conséquences

**Ciblées sur un seul des effets catastrophiques que pourraient produire quel-**

**ques articles des lois en préparation, les images qui illustrent cet article sont soumises au jugement des plus hautes autorités de l'État... et de tous nos concitoyens.**

**Après que les architectes aient été bousculés par toutes sortes de concepteurs sans souci de l'intérêt public ni culture de ce qui fait un cadre de vie générateur de bien-être :**

- **Le Gouvernement français va-t-il permettre aux fabricants de bidons de contrôler des sociétés d'architecture ?**
- **Le Gouvernement va-t-il permettre aux concepteurs qui, hors de l'Hexagone, ont construit ces édifices monstrueux, de rééditer leurs exploits dans notre pays ?**
- **Le Gouvernement va-t-il fragiliser le pouvoir des maires soucieux d'imposer aux pétitionnaires de permis une intégration architecturalement réussie des systèmes solaires ? ■**

Gilbert Ramus,  
architecte



▼ Quand on laisse les techniciens et les marchands faire la loi, il est facile de défigurer un pays.



© Franck Ramus

## Les CCAG nouveaux sont arrivés

Après plus de deux ans de concertation entre le ministère des finances et les organisations représentatives des professions<sup>1</sup>, les CCAG nouveaux ont été publiés. Ces négociations ont permis d'apporter des corrections significatives aux projets successifs.

Malgré tout, les CCAG comportent encore quelques dispositifs trop déséquilibrés entre les droits et obligations respectifs du pouvoir adjudicateur et du prestataire privé.

Tel est le cas de l'article 20 du CCAG PI, qui est d'une iniquité flagrante ; un tel dispositif ne figure d'ailleurs pas dans le CCAG travaux, comme quoi les entrepreneurs sont mieux respectés à Bercy que les prestataires intellectuels.

Comment faire comprendre à des hauts fonctionnaires indiscutablement très consciencieux, mais qui n'engagent pas quotidiennement leur responsabilité personnelle, les risques auxquels ils exposent les prestataires privés, dont

toutes les actions entraînent la responsabilité immédiate de leur entreprise, voire de leur personne ?

Les nouveaux CCAG sont applicables aux marchés publics qui y feront référence.

Comme précédemment, il est toujours possible de déroger (par le CCAP) aux dispositions du CCAG, en veillant à "lister" en fin de CCAP les articles auxquels il a été dérogé.

La méconnaissance des CCAG peut coûter très cher aux architectes.

Ils ne doivent pas se limiter au CCAG PI : le CCAG travaux cite le "maître d'œuvre" plus de 150 fois et l'"ordre de service" (établi et signé par le maître d'œuvre) plus de soixante fois !

Le GEPA et d'autres organismes proposent des formations sur les marchés publics et les CCAG : elles pourraient éviter bien des déboires à nos confrères. ■

### Commission juridique de l'Unsa

[1] L'Unsa s'est beaucoup impliquée dans les négociations pour les CCAG "prestations intellectuelles" et "travaux". Ses représentants ont agi en coordination avec le Conseil national de l'Ordre, mais aussi en relation suivie avec Syntec-Ingénierie, la Cicf et l'Untec. Ils continuent à travailler, notamment pour proposer des dispositions alternatives, concernant la propriété intellectuelle et artistique, guère satisfaisantes dans le CCAG PI.

# Interview de Marc-Philippe Daubresse, président de l'Anah

Dans cet entretien, Marc-Philippe Daubresse dresse le bilan de sa première année à la présidence de l'Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat et nous répond sur la possibilité d'un rapprochement avec les architectes.



quand même avancé sur certains sujets, en réactivant notamment le CORUM<sup>1</sup>, dont la présidence a été confié à Jean-Luc Warsmann<sup>2</sup>. Cette organisation est en charge de la réflexion sur la problématique de l'habitat privé ancien et plus

spécifiquement de la prise en compte de la précarité énergétique de ces bâtiments. Évidemment **je suis favorable au principe d'associer les architectes à nos démarches**. La question est plus de savoir comment ? Peut-être en proposant à l'Unfsa d'intégrer cette dynamique du CORUM et de venir avec ses propositions visant à faire intervenir les architectes en amont d'un certain nombre de processus.

**P. A. : Le public éligible aux subventions de l'Anah n'est pas naturellement enclin à recourir aux services de l'architecte, du reste, rien ne l'y encourage. Nous pensons au contraire qu'il aurait tout à gagner du rapprochement avec les concepteurs, qu'en pensez-vous ?**

**M-Ph. D. :** Outre l'habitat indigne, l'Anah traite également des quartiers de centres-villes anciens, qui de mon point de vue nécessitent l'intervention non seulement des ABF, mais aussi des architectes. À l'évidence quand ces quartiers se dégradent faute de pouvoir être entretenus, il ne s'agit pas que de traiter la thermique ou l'adaptabilité des bâtiments, mais de privilégier une intervention globale, une réelle réflexion architecturale intégrant les problématiques énergétiques. L'Anah consacre une grande partie de ses subventions aux propriétaires occu-

pants modestes dont les travaux envisagés représentent 8 à 10 000 euros (subventions Anah : 2 000 à 3 000 €), mais pour l'éco-subvention permettant de réduire les dépenses de chauffage des propriétaires occupants, nous avons labellisé des éco-artisans amenés à intervenir sur l'isolation ou le chauffage. Nous pourrions parfaitement avoir ce type de partenariat avec les architectes.

Au début de l'année prochaine, nous allons recentrer une partie des aides de l'Anah sur la problématique des zones rurales, où se situe une bonne partie des logements les plus énergivores, et envisageons de financer un diagnostic énergétique et d'adaptabilité du logement en direction de nos opérations programmées d'amélioration de l'habitat, qu'elles soient urbaines ou rurales. Sans la rendre obligatoire, nous pourrions intégrer et proposer une réflexion architecturale juste après avoir effectué ce diagnostic, et même labelliser des éco-architectes – comme nous l'avons fait pour les artisans – qui adhèreraient à une charte de qualité et à des objectifs à atteindre pour l'adaptation des logements.

**P. A. : Pour faire bénéficier les citoyens de l'apport des architectes dans le cadre du Grenelle, l'Unfsa a créé l'Initiative "La Vi[II]e Meilleure" pour le bâti existant<sup>3</sup>. Pour cela, elle a reçu le soutien de l'Ademe, du PUCA et a bénéficié de l'attention soutenue de Jean-Louis Borloo et Philippe Pelletier. L'Unfsa peut-elle compter sur une synergie avec l'Anah, pour coordonner nos actions ?**

**M-Ph. D. :** Encore une fois oui sur le principe. La question est plus de savoir à quel moment envisager cette

**Passion Architecture :** Au congrès de l'Unfsa, Philippe Pelletier, ancien président de l'Anah, a regretté de ne pas avoir su mettre en place une dynamique avec les architectes.

**Que comptez-vous faire dans ce domaine ?**

**Marc-Philippe Daubresse :** Tout d'abord, lorsque j'étais ministre du Logement j'avais commencé à mettre en place une dynamique avec les architectes et je constate que le président de la République est en train de relancer cette idée de l'importance d'avoir une réflexion en amont avec les architectes, aussi bien pour la construction neuve que pour la rénovation de l'ancien. Tout cela est plus ciblé sur le Grand Paris, mais la réflexion est de portée nationale. D'autre part, même s'il est vrai que j'ai passé une bonne partie de ma première année à la présidence de l'Anah à gérer des problèmes financiers et le plan de relance, nous avons

[1] Club des opérations de renouvellement urbain majeur.

[2] président de la Commission des lois, député des Ardennes.

intervention. L'Anah s'attaque à l'habitat indigne, aux copropriétés dégradées, à l'éradication des "passoires thermiques". À un certain moment, l'intervention de l'architecte est tout à fait utile, car si on

**“Je suis favorable au principe d'associer les architectes à nos démarches. La question est plus de savoir comment ?”**

[3] La **Vi[il]e Meilleure** permet d'apporter aux habitants et à la ville hôte un diagnostic stratégique global croisé avec les problématiques locales et de vie quotidienne concrète. Elle injecte au moment opportun de la matière grise attentive aux problématiques concrètes et bien réelles des ménages avant d'engager des travaux d'urgence. En effet, mutualisée, la matière grise est encore plus abordable.

aborde le logement par le biais énergétique, bien souvent d'autres problèmes se posent : adaptabilité, accessibilité, façades en très mauvais état... autant de sujets qui nécessitent de repenser complètement le logement. Cette intervention ne doit pas se faire trop en amont, mais pas trop en aval non plus : si les particuliers ont déjà pris contact avec des entreprises, il sera trop tard pour intervenir.

**P. A. :** De façon générale, pour l'opinion publique, le recours à un architecte est souvent synonyme de "surcoût".

Que pensez-vous de cette idée encore très présente en France ?

**M-Ph. D. :** Je pense au contraire que l'architecte peut faire gagner de l'argent : par son expertise et son rôle de conseil, il apporte une réelle valeur ajoutée. Prenons l'exemple d'un particulier qui se voit proposer d'installer du double vitrage alors que le problème fondamental de son logement se situe ailleurs ; avec le conseil d'un architecte, il aurait économisé de l'argent non seu-

lement en coût de travaux, mais aussi en dépense d'énergie.

Que ce soit dans le neuf ou dans l'ancien, **l'adaptation des logements prend désormais en compte la dimension environnementale et nécessite le respect d'un certain nombre de règles. Cela justifie complètement l'intervention de l'architecte**, un généraliste capable d'intégrer plusieurs dimensions à une problématique de logement.

**P. A. :** Quel message souhaiteriez-vous faire passer aux architectes ?

**M-Ph. D. :** Je vous répondrais non seulement en tant que président de l'Anah, mais aussi en tant que maire. Je pense que les architectes ne communiquent pas assez sur leur métier. Ils ne sont pas assez présents sur les débats des mutations urbanistiques qui se profilent : avec le Grenelle de l'environnement, la moitié du code de l'urbanisme va être modifié. Cela mériterait quand même de replacer les architectes au centre du débat et qu'ils prennent eux-mêmes cette place en communiquant. ■

**Résoline dans l'immobilier neuf : la fibre optique**  
**Une gamme de prestations réseaux qui apporte de la valeur ajoutée au projet du promoteur**

- Ingénierie et Conseil pour accompagner le projet
- Etude complète et détaillée
- Câblage en Fibre optique de l'immeuble

**Résoline**

orange

# L'Association Karoli Kös en Hongrie

Une expérience originale d'insertion professionnelle des jeunes architectes

L'exposition rétrospective à l'occasion du vingtième anniversaire de l'Association Karoli Kös, qui s'est tenue de juin à septembre 2009, au Musée des Arts Décoratifs de Budapest, nous donne l'occasion de faire le point avec Lörinc Csernus, associé avec Attila Turi de l'agence d'architecture Triskell à Budapest, sur l'expérience originale d'insertion des jeunes architectes hongrois qui a été initiée par l'association Karoli Kös. Cela nous donne également l'occasion de porter un regard sur la place actuelle de l'architecture organique en Hongrie.

Philippe Klein ►  
et Lörinc Csernus



Lörinc Csernus, après avoir été durant plusieurs années le collaborateur de Imre Makovecz, a créé à Budapest, avec Attila Turi, l'atelier Triskell, qui a notamment participé avec Imre Makovecz à la réalisation du pavillon

▼ Agence Triskell

hongrois de l'exposition universelle de Séville. Triskell, qui compte actuellement sept personnes est installé avec six autres agences d'architecture, issues de l'École organique hongroise, dont celle d'Imre Makovecz, dans la banlieue de Budapest. Leur activité s'étend sur l'ensemble du territoire hongrois, mais aussi en Roumanie et en Slovaquie.

Après avoir visité en 2002 leur rénovation de l'usine de porcelaine de Herend, comprenant un espace muséographique remarquable, j'ai eu le plaisir de les rencontrer en Alsace en 2003, lors d'une conférence-débat, dont l'Union des Architectes du Bas-Rhin était coorganisatrice.

L'association Karoli Kös, qui reprend le nom d'un artiste et écrivain de l'époque Sécession et Art Nouveau, a été fondée en 1989 sur initiative de Imre Makovecz.

Elle regroupe actuellement une quarantaine d'agences d'architecture installées en Hongrie, mais aussi en Slovaquie, en Roumanie, en Serbie et pour l'une d'elles à Dresden, en Allemagne. Elle se réclame de l'École organique hongroise qui, sous l'impulsion de Imre Makovecz, a su préserver une démarche et une culture architecturale originales à l'époque communiste. Lörinc Csernus nous rend attentifs au fait que si le mouvement organique a, en Hongrie, souvent été assimilé à une démarche nationaliste "avec tous les côtés négatifs que ce terme comporte", ses références sont internationales. Il nous rappelle que **"Le fondateur de l'architecture organique reste Franck Lloyd Wright"**. Le mouvement se reconnaît également dans le travail de Saarinen avec qui les contacts étaient entretenus, tout comme dans le nord de l'Europe avec Asmussen ou Pietila, ou avec Alberts en Hollande. Le document fondateur de Karoli Kös se réclame de la philosophie anthroposophique. Les relations avec l'école steinerienne sont régulières.

Lörinc Csernus est lui-même président d'une école Waldorf, à Budapest, qui a été réalisée par Triskell.

Pour Lörinc Csernus, l'architecture organique n'est ni traditionnelle ni passéiste, mais au contraire **s'inscrit totalement dans les enjeux actuels du développement durable**. Il évoque les démarches innovantes lancées par les membres de l'association en matière d'utilisation de l'énergie solaire, de panneaux photovoltaïques, de pompes à chaleur, et



d'éoliennes, mais surtout de géothermie et utilisant les ressources locales d'eau thermiques exceptionnellement abondantes en Hongrie. Les architectes de l'association se mobilisent également sur des projets de chauffage urbain collectif à l'échelle de villages.

Si le mouvement organique hongrois a été largement médiatisé dans les années qui ont suivies la chute du mur,

*en réalisant une église dans un esprit copte, tout en étant dans le style de Makovecz*". Il nous rappelle aussi que l'architecture doit être conçue pour les êtres humains.

La marginalisation évoquée par Lörinc Csernus semble toute relative, même dans un pays qui compte 10 000 architectes pour huit millions d'habitants. En effet, les architectes de Karoli Kös,

est que le futur architecte ait acquis six expériences différentes en matière de méthode de projetage et de management du projet, mais aussi de gestion de l'argent, pour être à même de définir son projet d'entreprise. L'association accompagne également les jeunes architectes dans le démarrage de leur activité professionnelle. L'insertion professionnelle mise en place par Karoli Kös est aujourd'hui largement reconnue en Hongrie. Cette reconnaissance a probablement contribué à permettre à ses adhérents de construire sur l'ensemble du territoire hongrois et dans les pays voisins. ■

Philippe Klein,  
Budapest, juin 2009

▼ École Waldorf  
à Budapest

**“Lörinc Csernus déplore qu’aujourd’hui en Hongrie, comme ailleurs, la rentabilité soit devenu le seul critère au détriment de la créativité et des moyens.”**

et considéré comme symbolique à la fois de résistance culturelle à la domination soviétique et de nouveauté, il est aujourd'hui un peu marginalisé. Lörinc Csernus déplore qu'aujourd'hui en Hongrie, comme ailleurs, la rentabilité soit devenu le seul critère au détriment de la créativité et des moyens. *“La bureaucratie tue tout. Il y a vingt ans nous avions six mois pour concevoir un projet, aujourd’hui on ne nous en laisse plus que deux. Et après on attend deux ans, puis il faut aller vite et on ne peut plus rien changer...”*. Les confrères français apprécieront ces propos !

Lörinc Csernus constate que leur démarche est souvent considérée à tort comme formaliste alors que *“ce qui compte c’est un état d’esprit”*, il est nécessaire de chercher à retrouver le genius loci. *“Lorsque Imre Makovecz réalise une église copte en Égypte, il ne fait pas de l’architecture hongroise. Il prend possession d’un site*

même s’ils se plaignent d’être écartés des projets d’envergure et plus particulièrement des grands projets de Budapest, du fait de structures trop petites, semblent avoir produit assez largement à travers l’ensemble du territoire hongrois, du moins jusqu’à l’année dernière et un blocage généralisé de l’ensemble des commandes publiques. Cependant l’objectif premier de l’association Karoli Kös n’est pas d’être un espace de rassemblement d’architectes hongrois ou de pays voisins se reconnaissant dans le mouvement organique, mais d’organiser l’insertion professionnelle des jeunes architectes.

En Hongrie, pour accéder à l’exercice professionnel, le titulaire d’un diplôme d’architecte doit justifier d’un minimum de deux ans d’insertion professionnelle et présenter un dossier. **L’association Karoli Kös, après un concours de sélection des candidats, pousse cette période d’insertion à trois ans passés dans six agences différentes.** L’objectif



**“L’objectif premier de l’association Karoli Kös n’est pas d’être un espace de rassemblement d’architectes hongrois ou de pays voisins se reconnaissant dans le mouvement organique, mais d’organiser l’insertion professionnelle des jeunes architectes.”**



# Grenelle, rénovation et architectes

Philippe Pelletier, président du comité stratégique "Plan Bâtiment Grenelle", s'est adressé aux architectes lors du 40<sup>e</sup> congrès de l'Unifa, dans le cadre de la table ronde intitulée : "Le Grenelle, les architectes acteurs de la reprise".

*Passion Architecture* vous restitue ses propos.



Je vais organiser mon propos autour de trois mots qui seront trois temps de mon intervention :

**Grenelle, rénovation, architectes.**

## Le Grenelle

J'aimerais que ceux qui ne sont pas encore convaincus que nous sommes en présence d'un processus majeur de transformation des bâtiments et, à travers cela de transformation de notre société, sortent de cette salle avec cette conviction et la fassent partager autour d'eux.

Nous ne sommes pas en présence d'une mode. Pourquoi ?

**Point 1 :** Le texte Grenelle I a été publié début août et voté aussi bien par la gauche que par la droite dans les deux assemblées à une majorité qui frise l'unanimité. Cela veut dire que dans un pays où les alternances politiques existent, les probabilités sont fortes pour que le cap fixé soit maintenu ; ce cap est ancré dans la société.

**Point 2 :** La contribution climat énergie, qu'on appelle fâcheusement la taxe carbone, a été mise en œuvre malgré des turbulences de la société qui auraient pu faire reculer pas mal de politiques en d'autres temps. On peut dire que 17 euros la tonne ce n'est rien car il avait été proposé 32 € comme minimum.

Il y a là un encadrement qui va changer nos comportements car nous sommes tous encouragés à rechercher le bonus, c'est-à-dire à faire en sorte que, là où ça va coûter plus cher – et vous savez que la pente doit nous conduire en 2030 à 100 € la tonne (les Suédois y sont

déjà), que ce mouvement-là, va nous conduire à faire des arbitrages et à chercher des solutions moins onéreuses pour fabriquer de l'économie de charge.

**Point 3 :** Il existe dans la société un incroyable mouvement de transformation : la société va plus vite que ses élites.

Le tri sélectif des ordures a très bien pris chez tout le monde et ceux qui sont à la traîne ce sont les élus, pour le traitement en aval des déchets triés.

Même en période de crise, les grandes surfaces courent pour essayer de servir le besoin en produits bio.

## Il y a un ancrage fort, mais sur quoi porte-t-il ?

Il porte sur un objectif qui est lointain, mais à la fois tout proche : en 2050, la totalité des bâtiments de notre pays sera en moyenne à 50 KW/h m<sup>2</sup>/an (aujourd'hui la moyenne est à 250).

## Pour y parvenir, il faut s'organiser dans le temps

Une étape intermédiaire a été fixée à 2020, la consommation actuelle aura alors baissé de 38 %, c'est-à-dire qu'elle aura été ramenée de 250 à 150.

Nous disposons de 12 ans pour y parvenir et de 30 ans pour refaire le même effort et passer de 150 à 50. Ce sera plus compliqué dans la deuxième phase pour emmener tous les bâtiments. Nous nous inscrivons dans la durée et cela permet à une profession de construire son développement. Pour y parvenir, les bâtiments sont traités par branches, sachant qu'il va falloir se mettre plus vite sur le neuf parce que pour atteindre la moyenne de 50, certains devront faire moins de 50 étant donné que d'autres feront plus de 50 Kw/h.

## Deux étapes pour le neuf, pour demain matin :

• 1<sup>er</sup> janvier 2013 : les architectes présenteront des demandes de permis de construire en justifiant que le bâtiment est BBC. Cette date est avancée de

deux ans pour deux classes de bâtiments : les bâtiments publics de l'État (qui doit montrer l'exemple), et le parc tertiaire privé, les bureaux et commerces.

• 1<sup>er</sup> janvier 2021 : il faudra justifier d'un bâtiment à énergie positive.

Pour autant, le neuf ne représente qu'1 % du sujet.

## Sur la rénovation, un effort est à faire par secteur

Concernant le parc social, ses 800 000 logements plus consommateurs que la moyenne sont montrés du doigt, même si le reste des logements du parc social est en meilleur état énergétique que la moyenne nationale. Parmi ces 800 000 logements, 130 000 sont identifiés comme étant très énergivores. Pour ceux-ci, un plan immédiat de financement et de fiscalité allégée est mis en place.

## Le parc des logements privés représente le gros du sujet

Il y a 15 millions de maisons individuelles dans ce lot. L'incitation passe ici par trois aides cumulables pour l'essentiel de la population :

- une **éco subvention** (sous condition de ressources) distribuée par l'Anah pour les plus modestes et qui permet deux actions : isolation des combles et changement de la chaudière ;
- l'**éco-prêt à taux zéro** (sans conditions de ressources et uniquement pour la résidence principale). Le président de la République a annoncé hier, qu'il y en avait eu 25 000 déjà de mis en place au 31 août et aujourd'hui on est à 31 000.

Cela signifie que d'ici la fin de l'année, 70 000 prêts à taux zéro auront été distribués et que l'année prochaine, ce chiffre atteindra les 130 000. Fin 2010, pour une opération qui a commencé fin avril, on sera à 200 000 éco-prêts à taux zéro. Nous n'en sommes pas encore au rythme de croisière attendu de 400 000, mais c'est satisfaisant pour la première année de fonctionnement. Les banques ont eu

du mal à se mettre en mouvement, nous les comprenons et les accompagnons pour les aider. Le couple banque - administration marche formidablement bien.

- **le crédit d'impôt** (sans conditions de ressources), réorienté en matière d'isolation : hier on ne prenait en compte que le coût de l'isolant, aujourd'hui on prend en compte le coût de l'isolation, c'est-à-dire le coût de la main d'œuvre en plus. Le cumul entre crédit d'impôt et éco-prêt à taux zéro se fait sous conditions de ressources, ce qui élimine un peu moins de 20 % de la population. Tous les ménages qui ont des revenus inférieurs à 45 000 euros par an sont éligibles au cumul entre crédit d'impôt et éco-prêt à taux zéro.

**Pour le secteur des bâtiments publics de l'État**, un audit général de tous les bâtiments de l'État est lancé sur toute la France. Il faudra trouver le mode de financement de ces travaux, sans doute par une participation public/privé.

Pour l'instant, deux secteurs ne sont pas aidés : le parc des collectivités territoriales et à travers eux, l'ensemble du parc éducatif (lycées, collèges, écoles) ; et le parc tertiaire privé (bureaux et commerces pour le moment).

Donc un énorme chantier, le plus gros dans le monde en ce moment sur le thème Grenelle et bâtiments. Aucun pays ne s'attaque à l'ensemble de ses bâtiments comme on le fait.

## La rénovation

**La rénovation représente 99 % du sujet, c'est là que nous allons faire des économies !**

Le bâtiment existant représente 42 % ou 43 % de l'énergie consommée en France et un peu plus du quart des émissions de CO<sub>2</sub> en France. Les marges de progrès sont donc énormes.

Le choix a été fait de démarrer par l'incitation : il y a des aides à prendre et des opportunités à saisir pour transformer ce parc.

Le secteur qui a le mieux démarré est celui du résidentiel, avec à la fois les logements sociaux et dans le parc résidentiel privé, les maisons individuelles.

**Le mot "rénovation" doit guider toutes les réflexions d'une profession comme la vôtre, car c'est le cœur du sujet : transformer l'existant.**

Je sais bien que c'est compliqué, compliqué de travailler sur un ouvrage dont on

ne connaît pas toutes les clefs. Nous allons essayer d'y apporter des solutions intelligentes.

L'urbanisme va un peu respirer et vous le verrez dans le "Grenelle II".

Les règles de majorité dans les copropriétés vont être modifiées. Il pourra par exemple être décidé dans une copropriété de changer les fenêtres, quand bien même elles sont privatives, les travaux seront considérés d'intérêt commun. L'assemblée générale va pouvoir décider non seulement les travaux dans les parties communes, mais aussi dans ses parties privatives, qui, si on ne les traite pas, rendent sans grand intérêt les parties communes.

Nous identifions tous les jours des marges de progrès. Nous accompagnons par la modification du texte ce grand chantier de la rénovation.

Il faut également convaincre les ménages : refaire une cuisine ou une salle de bains, ce n'est pas dans la culture. On ne transforme pas le logement au fur et à mesure que le groupe qui l'occupe se transforme. Il va pourtant falloir y passer grâce à la rénovation énergétique, qui sera peut être l'occasion d'adapter le logement à sa fonctionnalité du moment.

## Les architectes

**Vous avez une des clefs de la réussite de ce grand chantier si nous voulons que la transformation du parc continue à permettre de fabriquer ou rénover des locaux aimables à habiter**, qui soient beaux, économiquement transformés en maîtrisant la dépense, c'est-à-dire qu'on ne fasse pas un bout des travaux en oubliant l'autre qui serait utile.

Je n'oublie jamais que lorsqu'on parle des bâtiments, nous sommes dans le développement durable, qui met ou remet au centre de tous les sujets l'homme. Il ne s'agit pas de faire tourner l'économie, mais de faire en sorte que les hommes vivent mieux et rendent plus paisible la vie des générations futures. C'est cela notre sujet.

**L'architecte, comme ensemblier de ces interventions nouvelles, comme inventeur de ces travaux qui vont apporter du mieux, doit être présent au centre.**

Vous, architectes, devez trouver que ça va de soi mais il faut penser à la totalité de la maîtrise d'œuvre.

**Vous avez tous les moyens pour investir, réinvestir ce champ-là. J'ai la conviction personnelle éprouvée**

**que l'architecte n'est pas synonyme de surcoût mais de moindre coût**

parce que vous savez négocier avec les entreprises des budgets serrés ; et les 10 % de rémunération qu'on vous sert sont largement récupérés dans la maîtrise de l'opération pour éviter les dérapages. Et puis il y a la qualité.

**Je suis convaincu de votre utilité économique.** Il faut que la société entière en soit convaincue, que vos services soient adaptés à cette multitude de maîtres d'ouvrage un peu désarmés répartis sur l'ensemble du territoire et que vous trouviez le moyen de faire de la conception, de l'exécution et que vous investissiez ce sujet.

**"J'ai la conviction personnelle éprouvée que l'architecte n'est pas synonyme de surcoût mais de moindre coût"**

Je termine par une invitation que j'adresse à votre nouveau président : il serait utile à la profession, Ordre et Union syndicale, de conclure un protocole avec l'État, que ce soit le ministère de la culture et de la communication dont vous dépendez et le MEEDDEM dont je dépends. Je veux bien aider à ce que l'on couche sur le papier des engagements respectifs de l'État et de votre profession, qui permettront de donner un bel affichage pour progresser. Dans ma lettre de mission, il y a la recherche avec les professions de protocoles permettant d'accompagner le mouvement du Grenelle. Je propose à votre profession que nous y consacrons deux ou trois mois et qu'avant la fin de l'année nous ayons pu déterminer ensemble des objectifs, pour que, à la fois vous puissiez être sûrs du cadre dans lequel nous vous proposons d'avancer et qu'à la fois vos efforts puissent être organisés et connus.

**En conclusion, le Plan Bâtiment du Grenelle est sûrement une chance pour les architectes et les architectes sont une nécessité pour la réussite du Plan Bâtiment du Grenelle.**

**Nous avons donc beaucoup de choses à faire ensemble.** ■

**Philippe Pelletier,**  
président du comité stratégique  
"Plan Bâtiment Grenelle"

# Vie syndicale Compte-rendu du 40<sup>e</sup> congrès des architectes

Les 10, 11 et 12 septembre derniers, l'Unsa organisait son 40<sup>e</sup> congrès à La Rochelle sur le thème "Archis : actions ! L'Unsa, 40 ans au service des architectes". Si la première journée était réservée aux adhérents, celle du vendredi était ouverte à tous les architectes gratuitement. Cette nouvelle formule a remporté un véritable succès, avec une fréquentation record. *Passion Architecture* revient pour vous sur les temps forts de cette édition.



▲ Bernard-Jacques André



**Bernard-Jacques André, responsable du congrès annuel de l'Unsa 2009, remercie tous les congressistes qui sont venus partager ce rassemblement unique d'architectes et vous livre ses impressions.**

Le 40<sup>e</sup> Congrès des Architectes, que j'ai eu l'honneur de préparer, a accueilli plus de **430 visiteurs**, pour la plupart des architectes, qui nous ont fait le plaisir de passer un moment avec nous.

Il est vrai que la journée gratuite et ouverte à tous a largement contribué à cette affluence. Mais j'ai la faiblesse de penser que beaucoup de confrères ont été "alléchés" par un programme digne d'intérêt.

L'atelier pour aider les architectes à rebondir a plu par son rythme et par la diversité des sujets et des intervenants qui les présentaient.

La table ronde organisée par François Pélegrin et avait pour invité Philippe Pelletier, président du comité stratégique du "Plan Bâtiment Grenelle", a été un moment fort du Congrès.

Le Grand Forum, salle comble avec plus de 300 personnes, a permis aux auditeurs de partager les réflexions "en direct" d'**Odile Decq** et **Paul Virilio**. **Nicolas Vanier** a clôturé ce forum par son film.

**Lionel Dunet**, président du Conseil National de l'Ordre des Architectes, est resté fidèle au rendez-vous annuel des architectes. **Didier Ridoret**, président de la FFB, quant à lui a tenu à saluer le travail de Michel Rouleau.

Il est difficile de résumer en quelques lignes trois jours intenses ! Je n'oublie pas la journée du jeudi réservée aux adhérents durant laquelle a été élue

la liste candidate menée par **Philippe Klein** au Bureau National de l'Unsa mais aussi les nouveaux délégués du Conseil National de l'Unsa, ainsi que la matinée du samedi regorgeant d'interventions remarquables sur le thème de "l'architecture bioclimatique, des acteurs et des filières au service du projet" suivies par la neuvième remise du Prix du Projet Citoyen.

Et puis, il y avait aussi ces moments de convivialité, autour des buffets, du dîner de Gala pour lequel de nombreuses personnalités du bâtiment se sont déplacées, de la soirée "bodega" du Club Prescrire sur l'Île de Ré ou encore du dernier déjeuner sur la terrasse de l'Aquarium avec vue imprenable sur le port.

Les stands des industriels membres du Club Prescrire n'ont pas désempilé en raison de l'afflux de nouveaux visiteurs.

La concentration des lieux (l'espace Encan, la salle de l'Oratoire, l'Hôtel de Ville, l'Aquarium, les hôtels) a contribué au succès de ce congrès.

La proximité est un atout que doivent retenir les organisateurs du prochain congrès.

Je voudrais terminer en remerciant chaleureusement le député-maire, **Maxime Bono** ainsi que les femmes et les hommes formant son équipe au service de la ville de La Rochelle : ils ont su, non seulement nous aider dans la préparation, mais nous ont accompagnés tout au long du déroulement du congrès.

Ce fut pour moi un beau "challenge", éprouvant mais très enrichissant.

Je souhaite à la nouvelle équipe le même enthousiasme : elle peut compter sur moi, n'étant pas avare de mes modestes conseils ! ■



Jeudi vers 13 heures, **Maxime Bono, député-Maire de La Rochelle**, inaugure le congrès par un discours de bienvenue dont voici quelques extraits, en nous rappelant d'abord que son prédécesseur, Michel Crépeau, au début des années 70, a eu l'intuition que la préservation du cadre de vie, la façon de vivre la ville seraient au centre du grand débat de début de siècle. C'était l'ébauche du concept d'écologie urbaine. "Ici, autour de l'ancienne criée aux poissons, c'était une friche portuaire. Nous avons essayé d'y faire là un morceau de ville : en respectant une mixité d'activités, mixité sociale, en y implantant l'université naissante, des industries nautiques, des artisans, des commerces, toujours en veillant à favoriser une ville évolutive, une ville toujours prête à répondre aux défis du moment... Nous nous préoccupons de développement durable et tous nos bâtiments sont basse consommation, nous n'avons pas la prétention de faire des éco-quartiers, nous y tendons, nous apprenons à aller vers les éco-quartiers et cela ne peut se faire qu'avec la complicité de tout le monde et en particulier des porteurs de projets que sont les architectes... Nous repensons l'agglomération pour limiter le besoin de déplacement... Nous devons répondre au double-enjeu du logement : produire beaucoup de logements nouveaux et économes.



▲ Maxime Bono



▲ Didier Ridoret

Nous comptons sur l'ensemble de votre profession pour nous aider à relever ce défi. Sachez que vous aurez de la part des collectivités locales une oreille attentive en recherche de partenariat et de solutions".

**Didier Ridoret, président de la FFB, n'est pas seulement venu en voisin, mais souhaitait témoigner de l'action de notre président, Michel Roulleau, et du formidable travail qu'il a mené durant ses deux mandats.**

"La Fédération Française du Bâtiment et l'Unfsa, c'est une longue histoire d'amour et cela me semblait très

important de passer quelques instants à vos côtés. Les sujets communs architectes-entreprises sont permanents et multiples. Nous avons commencé il y a quelques temps à travailler avec Michel Roulleau sur les délais de paiement des entreprises et je le remercie publiquement pour cette action puisque, aujourd'hui, pour les entreprises, avec l'application de la loi LME, les délais de paiement de nos clients se sont considérablement raccourcis, mais les délais de paiement auprès de nos fournisseurs se sont dramatiquement raccourcis, beaucoup plus vite que ceux de nos clients : nous rencontrons donc des problèmes de trésorerie. Un mémento va sortir, préfacé par l'Unfsa. Des sujets techniques, financiers, réglementaires y seront évoqués ainsi que le fabuleux champ d'intervention du développement durable. Nous souhaitons vous associer à ces travaux pour progresser ensemble".

En fin de journée, les membres de l'Unfsa ont été accueillis à l'Hôtel de Ville par l'adjoint au maire de La Rochelle délégué aux relations publiques, Maître Jean-Pierre Chantecaille, pour un cocktail de bienvenue. La soirée de Gala, sponsorisée par notre partenaire **Cimbéton**, s'est ensuite déroulée Salle de l'Oratoire. ■

▼ Le nouveau président Philippe Klein, Jean-Pierre Chantecaille et Michel Roulleau



### ATELIER "ACTIONS POUR REBONDIR ET PRÉPARER L'AVENIR"

Cet atelier avait pour but d'évoquer des pistes de relance pour l'agence d'architecture. La douzaine d'intervenants ont su nous faire partager brièvement leurs propositions sur un rythme dynamique.

- "Un nouveau marché : mise en conformité handicapés pour les ERP" par **Marc Seifert**
- "Modification des marchés publics" par **Dorine Mikol**
- "La démarche qualité chez les architectes, une méthode d'organisation du métier" par **Alain Masson**
- "Organiser l'entreprise d'architecture" par **Lionel Vié**

- "Création d'une SCI patrimoniale - devenir propriétaire des locaux" par **Bernard-Jacques André**
- "Oxygène pour les entreprises" par **Patrick Julien**
- "L'expertise judiciaire" par **Laurent Hess**
- "Marché de l'agrandissement et de la restructuration pour le particulier" par **Jenny Santoni** (voir interview p.41)

- "Gestion immobilière Cargim" par **Francis Jobard**
- "Architecture consulting" par **Patrick Tauzin**
- "Exercice en contractant général" par **Jean-François Rethoré**
- "7 actions de communication pour la reprise" par **Philippe Gallois.** ■



### TABLE RONDE "LE GRENELLE, LES ARCHITECTES ACTEURS DE LA REPRISE"



▲ François Pélegrin

Après quelques mots d'introduction, **François Pélegrin** indique les axes de réflexions de l'Unsa suscités par le Grenelle :

- Intégrer le 4<sup>e</sup> pilier du développement durable : "Le Culturel", le patrimoine et le raisonnement en économie globale.
- Déplacer le débat de la densité vers l'ambiance urbaine pour apporter des réponses pertinentes.
- Les filières technologiques, comme la ventilation thermique, le solaire doivent concerner la conception initiale.
- Améliorer la gouvernance de la recherche en France.
- Exiger la qualité, la performance de l'enveloppe n'est pas négociable (les objectifs du Grenelle sont trop timides).
- Réfléchir sur la garantie de performance et sur la garantie de résultat.
- Malgré les réticences de la profession, le Grenelle promeut les PPP et les contrats de performance énergétique.
- Définir les indicateurs pertinents, fiabiliser les outils réglementaires, travailler les outils d'aide à la conception.
- Se "réinterroger" sur la question de la certification.
- Repenser la logique du Diagnostic Performance Énergétique.



▲ Philippe Pelletier

- Remettre en scène le couple architecte-artisan pour la maison individuelle.
- Tenir compte des enjeux de la réhabilitation et de la requalification architecturale et thermique pour les maisons les plus précaires.

**Philippe Pelletier**, aujourd'hui **président du comité stratégique du "Plan Bâtiment Grenelle"** rappelle que nous sommes en présence d'un processus majeur de transformation de notre société. Pour preuve, le texte du Grenelle 1 a été voté à la majorité parlementaire, gauche et droite confondues. La mise en place de la contribution climat énergie ou taxe carbone, le tri sélectif des ordures, le bonus-malus automobile ou la demande croissante en produits biologiques illustrent cette transformation profonde. Aujourd'hui, la consommation énergétique d'un bâtiment est de 350 KW/H/M<sup>2</sup>. En 2050, elle sera ramenée à 50 KW/H/M<sup>2</sup>. Le bâtiment neuf sera traité en deux étapes : les demandes de permis de construire devront justifier qu'il s'agit d'un bâtiment basse consommation en 2013, d'un bâtiment à énergie positive en 2020.

Des aides disponibles sont l'éco-subsidation, l'éco-prêt à taux zéro et le crédit d'impôt.

Le secteur des bâtiments existants est source des économies les plus importantes. La rénovation ne faisant pas partie de notre culture, il faut convaincre et inciter les ménages. Les architectes sont l'une des clefs de la réussite de ce grand chantier. "J'invite votre profession, Ordre et Union Syndicale, à conclure un protocole avec l'État entérinant nos engagements respectifs pour accompagner le mouvement du Grenelle". (voir article pages 14 et 15)

**Lionel Poitevin**, représentant le président de **l'Ademe**, considère que l'architecte est au cœur des réponses concernant la maîtrise de la demande d'énergie et le développement des énergies et matières premières renouvelables. Il possède en outre une analyse en économie globale et une approche transversale (maîtrise de l'énergie et impacts environnementaux). L'Ademe soutient et accompagne l'initiative de l'Unsa "La Ville meilleure".



▲ Lionel Poitevin



**Raphaël Besozzi**, Conseiller Technique à l'**Union Sociale pour l'Habitat**, informe qu'elle loge 11 millions de personnes et que le parc est constitué de 4,3 millions de logements sociaux. La consommation moyenne est de 170 KW/M<sup>2</sup>/an contre 240 au plan national. Les 800 000 logements les moins performants vont être rénovés dans le cadre du Plan Bâtiment Grenelle d'ici à 2020.

Nous attendons des architectes qu'ils concilient les objectifs de performances énergétiques avec ceux du bien-être des habitants, donc qu'ils réalisent des projets qui permettent d'obtenir une bonne qualité d'usage.

**Dominique Jouffroy, architecte, responsable de l'Initiative Grenelle Bâtiment Existant** nous présente l'opération **La Vi[II]e meilleure** :

Diminuer de 38 % la consommation du bâti d'ici à 2020 n'est possible que s'il existe un mouvement puissant dans l'habitat diffus existant.

D'où l'initiative de l'Unsa - **La Vi[II]e meilleure** - qui consiste à proposer aux communes volontaires de délimiter chaque année un quartier sur lequel sera évaluée, proposée puis réalisée une rénovation thermique croisée avec les problématiques urbaines locales.

En effet, nous croyons que :

- Nos concitoyens décideront de réaliser des travaux si l'on tient compte de leurs demandes, de leurs besoins et à condition qu'ils se sentent sécurisés par une approche locale adaptée.
- Nos concitoyens seront intéressés par une double mutualisation :
  - celle que permet la cohérence territoriale : un projet à l'échelle du quartier apportant des réponses concrètes à des problèmes localisés.
  - celle qui permet la réalisation de travaux de valorisation du logement.

Grâce à une dynamique de groupe, on peut rassurer des particuliers qui, seuls, manqueraient de confiance.

Nous avons donc mis au point un plan d'action : une charte syndicale a été votée le 22 janvier 2009. À ce jour, les architectes de 14 départements

(6 régions différentes) ont décidé de se mettre en marche et ont pris de nombreux contacts locaux au sein de la société civile et avec une centaine de communes.

Le Plan Bâtiment Grenelle, l'Ademe, le PUCA nous appuient fortement et activement.

**La Vi[II]e meilleure est une action - métier de réappropriation** par les architectes :

- du bâti existant, diffus et habité,
  - de la commande privée et de particuliers.
- Une forte proportion de jeunes architectes (+ de 25 %) se sentent concernés.

**La Vi[II]e meilleure est une action ouverte** : des personnes éminentes de la société civile, des étudiants des disciplines concernées rejoignent les comités de pilotage.



**La Vi[II]e meilleure est une action de terrain en trois phases** :

- une phase d'élaboration méthodologique et de consultations, réalisée au niveau national par l'Unsa et au plan local par les syndicats territoriaux affiliés ;
- une phase dite du "diagnostic stratégique" et de l'enquête-concertation conduite par l'Unsa territoriale en partenariat avec la commune sélectionnée et le partenaire financeur ;
- la phase opérationnelle sous maîtrise d'ouvrage des habitants et maîtrise d'œuvre d'un groupe d'architectes dans le cadre d'un dispositif classique privé.

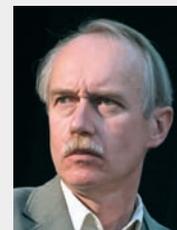
Ces trois phases sont accompagnées sans discontinuité sur le plan méthodologique et humain, par le comité de pilotage mis en place par l'Unsa territoriale, qui regroupe notamment des personnalités de la société civile et les responsables des communes concernées.

**Lionel Dunet, président du Conseil National de l'Ordre des Architectes, réaffirme les combats à mener.**

La priorité de cette année à venir : **la menace de la déréglementation de la profession. Si la réforme passe, nous assisterons à la disparition du besoin d'architecte.** C'est donc le combat à mener. Si on le perd, la profession organisée comme aujourd'hui n'existera plus. L'autre point, déjà abordé par Philippe Klein, concerne la compétence et l'excellence.



▲ Raphaël Besozzi



▲ Dominique Jouffroy



▲ Lionel Dunet

lence. C'est le seul moyen de répondre aux attaques larvées et de maintenir notre profession.

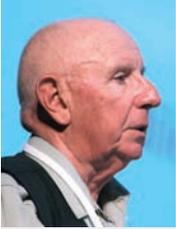
En Finlande, par exemple, il n'y a aucune protection de la profession. Les architectes finlandais sont très bons, reconnus et culturellement admis. Un propriétaire qui souhaite agrandir son garage va voir l'architecte comme il va voir le médecin.

Continuer la bataille de l'excellence de la formation initiale et coopérer sur la formation continue pourraient être nos batailles communes. Quant à la tutelle, l'Ordre a demandé une troisième voie : celle d'un vrai ministère de la ville et de l'architecture. ■



## LE GRAND FORUM : TROIS ACTEURS AUTOUR DE L'ARCHITECTURE ET DE LA TERRE

Paul Virilio, Odile Decq et Nicolas Vanier



▲ Paul Virilio

**Paul Virilio, essayiste et urbaniste, souhaite nous entretenir sur le thème : Architecture, mesure et démesure.**

Je vais exagérer. Pourquoi exagérer ? Parce que l'architecture est aujourd'hui menacée et en même temps héroïsée par la question de l'écologie. Je rappelle que l'écologie c'est l'habitat humain. Si le soleil donne de sa lumière, **l'architecture donne sa mesure au monde.** L'architecture n'est pas un problème de logement, mais un problème d'orientation dans le monde. Les premières grandes architectures sont des observatoires, des temples, pour se retrouver dans ce monde : d'où l'actualité écologique de cet art premier car nous sommes dans une mondialisation accomplie, close.

Cette époque où le temps réel, de l'instantanéité, le "live", domine l'espace réel des lieux : "je pense mais où suis-je ?". Cette phrase signale la démesure contemporaine, celle de l'espace, celle des tours sans fin comme dirait l'ami Jean Nouvel, celle du temps, d'un temps sans cesse accéléré qui élimine la mémoire patrimoniale, c'est-à-dire la mesure du temps qui passe. Démesure de l'espace, d'un côté, le gigantisme des villes multi-millionnaires, des gros porteurs, des tours de grandes hauteurs, on vient d'arrêter la tour du kilomètre. Démesure du temps, de "l'instantanéisme", de l'instantanéité des télécommunications qui viennent de faire sauter la bourse.

Une époque où l'espace virtuel, l'emporte sur l'espace réel : le cyber-espace et où l'architecture de système, les logiciels et leurs réseaux prennent le pas sur l'architecture de la cité, des hommes. La crise de 2007 des subprimes, n'est pas une crise du logement mais une crise de la cité, de la cité des hommes. Aujourd'hui nous avons aux États-Unis, des villes qui se vident, Detroit, Cincinnati, Cleveland, Philadelphie... C'est un événement extraordinaire : ce qui menace aujourd'hui, c'est l'exode urbain. On commence à parler aux États-Unis non plus de suburbanisme mais d'"ex-urbanisme", l'outre-ville, la ville au-delà de toutes les villes. Après la bulle immobilière, se prépare la crise du foncier. Quand on rachète des terres arables en Afrique, au Brésil ou à Madagascar, on est en train de constituer un hyper colonialisme par le rachat des terres nourricières. Sans parler de la crise de l'automobile... La crise de l'automobile, c'est la crise du véhicule privé et pas simplement le problème de l'essence ou de la voiture électrique au profit du transport en commun, du transport "low cost".

Ce sont des questions qui nous concernent en tant qu'architecte et en tant qu'urbaniste. **Si l'écologie c'est bien la science de l'habitat, c'est donc celle de l'architecte depuis l'origine.** Là, je m'inquiète très sérieusement avec vous, des boîtes en bois, des caisses ou des cases soit disant écologiques,

alors que c'est dans la cité que se jouera le succès ou l'échec de la politique environnementale, voir d'ailleurs à Copenhague, le 6 juin dernier, le Sommet Mondial des Villes sur le changement climatique. C'est dans les villes qu'on réussit ou qu'on rate la question de l'urbanisme et la question de l'écologisme. La ville ou l'outre-ville, c'est-à-dire l'au-delà, je ne sais quoi.

Si l'on y prend garde, la souffrance immobilière (c'est un terme nouveau : l'indice de souffrance immobilière) débouchera sur des tours et des containers soit disant habitables et en bois. Récemment, il y avait un article dans "Les Echos" intitulé "Containers sweet containers" où il était dit que l'habitat modulable, écolo n'est pas cher : 1 000 € du m<sup>2</sup> la cabane ! Transformer des containers maritimes en logements sociaux "low cost" (à bas coûts) sur le modèle du logement étudiant d'Amsterdam : merci ! L'empilement des containers me semble encore bien pire que la barre d'Anthony ou que la barre de la Duchère à Lyon, même si c'est en bois et couvert de verdure.

Mais la grande menace sur l'architecture, inséparable de l'urbanisme, c'est le primat du temps réel, de l'imédiateté sur l'espace réel des lieux. C'est, aujourd'hui, l'inertie polaire de l'instantanéité et du lien qui l'emporte. L'interactivité sans délai domine l'activité locale de proximité immédiate. Sédentaires, ceux qui sont partout chez eux grâce au portable, GPS, ceux qui ne sont nulle part chez eux. C'est là le résultat de l'accélération du réel, quand on parle de temps réel ça veut dire ça. Cette accélération qui a succédé, au XXI<sup>e</sup> siècle, à l'accélération de l'histoire.

Nous assistons là à un renversement, un basculement, on pourrait dire un naufrage, de bas en haut, de la géopolitique agraire puis urbaine à l'aéropolitique, le ciel l'emporte sur le sol et le vide sur le plein, d'où le symptôme de la tour sans fin, de la tour IGH et le fait que vous ne connaissez peut-être pas et qu'on devrait répertorier, que l'ascenseur est d'ores et déjà le véhicule le plus utilisé dans le monde bien devant la voiture privée.



# BIS REPETITA

Les années 80 : VANESSA PARADIS chante JOE LE TAXI, JOHN LENNON est assassiné, le RUBICK'S CUBE arrive en France et déjà nous sommes quelques-uns à construire régulièrement de l'habitat bioclimatique, ossature bois et solaire et à réfléchir sur notre planète.

À cette époque, l'ADEME qui s'appelle encore l'AFME, Agence Française pour la Maîtrise de l'Energie, organise la promotion des énergies renouvelables, des conférences, des rédactionnels, et même des émissions de TV, et de surcroît avec des architectes.

Cette AFME est également présente au salon MARJOLAINE, et avec quelques confrères, nous animons leur stand "d'énergies nouvelles", entouré de cuiseurs vapeur, machines à pains et divers moulins à blé bio.

Nous portons la bonne parole, nous vantons les bienfaits d'un habitat naturel respectueux des ondes telluriques, nous condamnons les méfaits des méchantes ondes électromagnétiques, préconisons la façon d'orienter la tête de son lit, et le bonheur de construire avec des matériaux naturels, durables et respectueux de l'environnement.

Notre métier commence sa mutation, l'APPLE 2<sup>E</sup>, au coin du bureau, couine de ses deux lecteurs de disquettes 5 pouces <sup>1</sup>/<sub>4</sub> de 143 ko, oui 143 ko, et avec bien du mal nous sortons des héliodons faces non cachées filaires 3 couleurs, juste pour nous, pour se faire plaisir, ou rêve prémonitoire.

Quel plaisir de constater trente ans plus tard, ensevelis sous les Grenelle, HQE, BBC, développement durable, business vert, que nous avons raison, juste un peu trop tôt.

**Michel Hordé**

Architecte "ancien combattant"  
Président du Club Prescrire

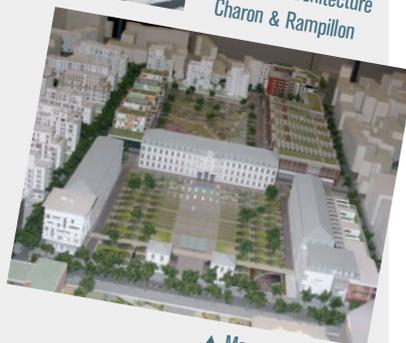
20 octobre 2009 – Entretien de la Prescription dans le cadre de la visite de la Caserne de Bonne à Grenoble  
Le 4 novembre, la ZAC de Bonne a reçu le Grand Prix national EcoQuartier 2009



▲ Résidence avec services - Architecte : Tecnova



◀ Immeuble de bureaux à énergie positive - Agence d'architecture Charon & Rampillon



▲ Maquette du projet



Club Prescrire

**L'espace dialogue et rencontre  
Architectes - Industriels**

## ►► Le Club Prescrire en bref

Créé il y a 20 ans à l'initiative de l'Unifa, le Club Prescrire est un outil à la disposition des architectes et des industriels du bâtiment dans le domaine de la prescription.

Ses rencontres professionnelles, événementielles ou institutionnelles ont pour objectif de favoriser et développer les échanges.

Veille technologique et réglementaire, connaissance des contraintes et des coûts des solutions préconisées... pour l'architecte.

Mise en avant des nouveautés, des spécificités, développement de la notoriété, visibilité... du côté de l'industriel. ◀◀◀

## Contacts

Sophie Deschatres  
Déléguée nationale  
Sophie Daga

Chargée de projets  
29 bd Raspail, 75007 Paris  
Tél. : 01 40 26 04 04  
Fax : 01 40 26 04 05

clubprescrire@clubprescrire.com

**www.clubprescrire.com**



SOLUTIONS INNOVANTES POUR LA CONSTRUCTION : RÉNOVATION, PROTECTION, DÉCORATION, ASSEMBLAGE, CONNEXION...

Jean-Louis OZSVATH

E-mail : jozsvath@mmm.com

Tél. : 01 30 31 64 90

Site Internet : www.3m.fr/construction



FABRICANT DE CARRELAGE EN GRÈS CÉRAMÉ "MADE IN ITALY" POUR SOLS ET MURS

Alain NOËL

E-mail : caesar.france@wanadoo.fr

Tél. : 04 78 14 56 66

Site Internet : www.caesar.it/fr



SYSTÈMES DE DÉTECTION ET PROTECTION INCENDIE, SÛRETÉ ET MALVEILLANCE

Dorothee DUEZ

E-mail : dorothee.duez@chubb.fr

Tél. : 01 30 17 35 34

Site Internet : www.chubbsecurite.com



TECHNIQUE DE PORTE, PORTES AUTOMATIQUES, SOLUTIONS ARCHITECTURALES DU VERRE, SÉCURITÉ TEMPS ET ACCÈS, MURS MOBILES

Sandrine DEMAS

E-mail : sandrine.demas@dorma.com

Tél. : 01 41 94 26 50

Site Internet : www.dorma.fr



FABRICANT DE PLAQUES DE GYPSE RENFORCÉ PAR FIBRES ET DE PLAQUES À BASE CIMENT

Philippe RÉMY

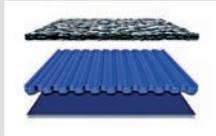
E-mail : philippe.remy@xella.com

Tél. : 01 47 16 92 96

Port. : 06 22 44 36 07

Site Internet : www.fermacell.fr

SOLUTIONS INNOVANTES POUR LA CONSTRUCTION : RÉNOVATION, PROTECTION, DÉCORATION, ASSEMBLAGE, CONNEXION...



E-mail : espace-prescrire@mmm.com

N° Vert : 0 810 331 300

Site Internet : www.3m.fr/Construction

**3M : un nouveau monde de solutions constructives**

**Nouveau tapis 3M Nomad™ AquaPlus :**

**Harmoniser esthétique, propreté et respect de l'environnement**

Premier contact en entrant dans un bâtiment, le tapis d'accueil doit concilier efficacité et esthétique.

Les innovations brevetées par 3M permettent de capter jusqu'à 99 % des salissures et s'intègrent harmonieusement en respectant le parti pris architectural d'un bâtiment. Ces innovations sont également plus respectueuses de l'environnement.

**Nouveau Tapis d'accueil Nomad™ AquaPlus :**

- plus absorbant et plus rapide au séchage,
- plus élégant avec son nouveau design,
- plus respectueux de l'environnement : **80 % de PVC en mois !**
- une gamme complète avec des tapis pour trafic intense, normal ou faible en intérieur.

Un nouveau tapis 3 couches avec thibaude sans PVC, esthétique et élégant.

SOLUTIONS POUR LES SYSTÈMES CONSTRUCTIFS, TRAITEMENT DES EAUX, AMÉNAGEMENTS EXTÉRIEURS, RÉSEAUX SECS ET MÉTIERS ASSOCIÉS



BONNA SABLA



LA NIVE

Gros œuvre Bâtiment

**Blandine Sarrazin**

E-mail : b.sarrazin@bonnasabla.com

Tél. : 05 56 77 32 12

Site Internet : www.lanive.fr

**La gamme CAPTECO®**

La gamme CAPTECO® est composée de cuves en béton dont les volumes vont de 1 500 à 30 000 litres, utilisables en série pour s'adapter à des volumes conséquents ou à des contraintes de mise en œuvre...

Les différentes cuves CAPTECO®, suivant leur niveau d'équipement, couvrent plusieurs fonctions :

- le stockage simple avec Kit Jardin (pompe immergée et hors sol),
- le stockage + filtration avec Kit gestionnaire Maison / Jardin,
- le stockage tampon avec restitution gravitaire par débit calibré dans le milieu naturel ou le réseau pluvial.



L'arrêté du 21 août 2008 relatif à la récupération des eaux de pluie clarifie l'ensemble des usages possibles de l'eau de pluie (W.C, lave-linge, arrosage, lavage, robinet de puisage...).

Notre kit gestionnaire eau de pluie répond parfaitement à ce cadre et permet l'obtention d'un crédit d'impôt (du 03 octobre 2008).

FABRICANT DE PLAQUES  
DE GYPSE RENFORCÉ  
PAR FIBRES ET DE PLAQUES  
À BASE CIMENT

Plaque FERMACELL vapor  
avec frein vapeur intégré,  
idéale en construction bois



Bâtiment scolaire  
(Judenburg - Autriche) réalisé  
avec les Plaques FERMACELL vapor



# fermacell

**Philippe Rémy**  
DIRECTEUR TECHNIQUE FRANCE FERMACELL

30, rue de l'Industrie - 92563 Rueil-Malmaison Cedex  
E-mail : philippe.remy@xella.com  
Tél. : 01 47 16 92 96 / Fax : 01 47 16 92 91  
Port. : 06 22 44 36 07  
Site Internet : www.fermacell.fr

## FERMACELL vapor

**Plaque de gypse renforcé par fibres de cellulose avec frein vapeur intégré pour la réalisation de maisons et bâtiments à ossature bois**

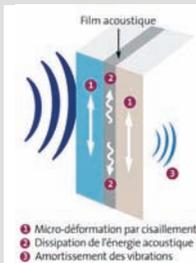
Grâce à un revêtement spécifique appliqué au dos de la plaque, la nouvelle plaque FERMACELL vapor permet de réduire la perméance à la vapeur d'eau et rend ainsi inutile la mise en place d'un frein vapeur supplémentaire. En outre, elle participe activement à la réalisation de l'étanchéité à l'air de l'enveloppe des bâtiments à ossature bois.

De plus, la nouvelle plaque FERMACELL vapor possède toutes les autres propriétés déjà connues de la plaque FERMACELL standard. Résistante au feu et aux chocs, elle est naturellement appropriée en éco-construction.

Caractéristiques techniques :

- Dimensions : 1 250 mm x 3 000 mm en épaisseur 12,5 mm ou 15 mm
- Epaisseur de diffusion équivalente de couche d'air (valeur  $s_d$ ) : > 3 m
- Conductibilité thermique  $\lambda$  : 0,32 W/m<sup>2</sup>K
- Capacité thermique spécifique : 1,1 kJ/kg°K

FABRICANT DE PRODUITS  
À BASE DE PLÂTRE  
ET D'ISOLATION PSE



**Stéphane Harmel**  
CHEF PRODUITS PLAQUES TECHNIQUES

E-mail : stephane.harmel@saint-gobain.com  
Tél. : 01 46 25 46 25  
Site Internet : www.placo.fr

**Plaque de plâtre Placo® Duo'Tech 25 : une vraie révolution en matière d'acoustique hautes performances pour les établissements de santé**

La plaque Placo® Duo'Tech 25 (25 mm d'épaisseur et 900 mm de large), constituée de deux parements spécifiques de 13 mm et d'un film acoustique, permet d'atteindre des performances inégalées de 47 à 57 dB pour la réalisation de cloisons de distributions (sur circulations, entre chambres...) dans les établissements de santé.

Les performances sont obtenues grâce au procédé multicouches (technologie Duo'Tech brevetée) : le film acoustique intercalé entre les parements permet une micro-déformation par effet de cisaillement, ce qui entraîne une dissipation de l'énergie acoustique avec amortissement des vibrations dans la plaque.

Le "trou" correspondant à la fréquence critique de la plaque est fortement réduit, ce qui améliore nettement l'indice d'affaiblissement acoustique  $R_A$  de Placo® Duo'Tech 25. Mise en œuvre identique à celle des autres plaques de 25 mm d'épaisseur (pas d'accessoire spécifique).



FABRICANT DE MEMBRANES ET TEXTILES  
COMPOSITES

Catherine SIEPIORA  
E-mail : catherine.siepiora@tesf.fr  
Port. : 06 75 38 41 07



SPÉCIALISTE DE L'INSTALLATION ÉLECTRIQUE  
ET DES SYSTÈMES DE COMMUNICATION  
POUR LE RÉSIDENTIEL ET LE TERTIAIRE

Jacky DUBUC  
E-mail : jacky.dubuc@hager.fr  
Port. : 06 14 64 54 82  
Site Internet : www.hager.fr



FABRICANT DE PRODUITS ET SYSTÈMES POUR  
INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES ET RÉSEAUX  
D'INFORMATION

Marion DUCLOS  
E-mail : marion.duclos@legrand.fr  
Tél. : 01 49 72 53 34  
Port. : 06 70 43 89 15  
Site Internet : www.legrand.fr



De l'ouverture à l'environnement

CONCEPTION FABRICATION MENUISERIES  
ET PORTES D'ENTRÉE MIXTES BOIS-ALU

Isabelle BONNET  
E-mail : isabelle.bonnet@minco.fr  
Tél. : 02 40 33 56 56  
Site Internet : www.minco.fr



FABRICANT DE REVÊTEMENTS DE SOL  
ET D'ACCESSOIRES EN CAOUTCHOUC

Rémi DUVERT  
E-mail : remi.duvert@nora.com  
Tél. : 01 69 33 14 53  
Port. : 06 74 94 62 52  
Site Internet : www.nora.com/fr



FABRICANT DE PRODUITS À BASE DE PLÂTRE  
ET D'ISOLATION PSE

Franck LECOMTE

E-mail : franck.lecomte@saint-gobain.com

Tél. : 01 46 25 46 25

Site Internet : www.placo.fr



CONCEPTEUR DE SOLUTIONS ENERGIE GAZ  
MODULO DURABLES

Yann LE BARILLIER

E-mail : ylebarillier@primagaz.fr

Tél. : 01 58 61 50 58

Site Internet : www.primagaz.fr



SOLUTIONS COUPE-FEU INNOVANTES POUR  
LA CONSTRUCTION : RÉNOVATION, PROTECTION,  
DÉCORATION, ASSEMBLAGE, CONNEXION...

Fabrice CHAUVIN

E-mail : f.chauvin@promat.fr

Port. : 06 83 26 03 79

Site Internet : www.promat.fr



FABRICANT DE PANNEAUX EN POLYURÉTHANNE  
DESTINÉS AUX MARCHÉS DE L'ISOLATION  
THERMIQUE POUR LA TI, L'ITE, LE SOL,  
DOUBLAGE ET EN SUPPORT D'ÉTANCHÉITÉ

Marc TISSIER

E-mail : tissier.marc@recticel.com

Port. : 06 74 94 98 78

Site Internet : www.recticelinsulation.fr



SAINT-GOBAIN GLASS PRODUIT ET COMMERCIA-  
LISE UNE GAMME DE PRODUITS VERRIERS  
DESTINÉS À ASSURER LE CONFORT DANS  
L'HABITAT

Gabriel MARLY

E-mail : gabriel.marly@saint-gobain.com

Tél. : 01 47 62 34 97

Site Internet : www.saint-gobain-glass.com



ASCENSEURS, ESCALIERS MÉCANIQUES  
ET TROTTOIRS ROULANTS

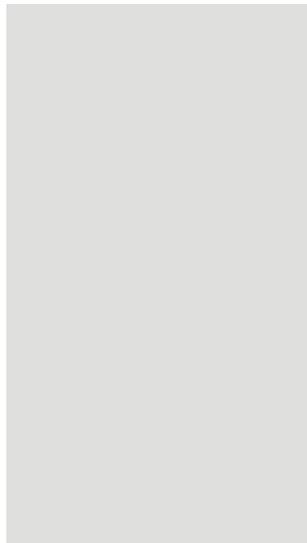
Fabrice BERT

E-mail : infomarketing@fr.schindler.com

Tél. : 01 30 70 72 56

Site Internet : www.schindler.fr

ASCENSEURS,  
ESCALIERS MÉCANIQUES  
ET TROTTOIRS ROULANTS



Schindler

Fabrice Bert

RESPONSABLE MARKETING

E-mail : infomarketing@fr.schindler.com

Tél. : 01 30 70 72 56

### Accessibilité et Espace conciliés... le tout dans une démarche environnementale

L'accessibilité est aujourd'hui au cœur des problématiques du secteur de la construction. Un nouveau niveau d'exigences a été atteint par la réglementation française, mais ceci implique des contraintes d'espace.

### Comment faire face, sans perdre d'espace ?

La nouvelle génération d'ascenseurs Schindler vous offre une modularité intéressante pour vos contraintes d'espace en réduisant le volume inoccupé dans la gaine. L'espace gagné est synonyme de gain de place sur les parties communes ou les pièces adjacentes, tout en garantissant une taille de cabine réglementaire.

### Et le respect de l'environnement ?

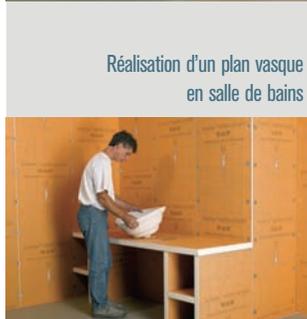
La réduction de la consommation d'énergie, le silence, mais surtout le respect environnemental de notre chaîne de production sont les piliers de notre recherche.

Avec 40 % de matière en moins et une baisse considérable de la consommation d'énergie, nos ascenseurs respecteront vos exigences environnementales.

FABRICANT DE PROFILÉS  
ET ACCESSOIRES POUR  
LE CARRELAGE, NATTES  
DE DÉSOLIDARISATION,  
DÉCOUPLAGE,  
D'ÉTANCHÉITÉ  
ET DE DRAINAGE



Schlüter®-KERDI-BOARD  
offre une totale liberté d'agencement



Réalisation d'un plan vasque  
en salle de bains



Christophe Barruezo

ANIMATEUR NATIONAL PRESCRIPTION

E-mail : christophe\_barruezo@schluter-systems.fr

Tél. : 03 44 54 18 25

Port. : 06 74 90 34 49

### Schlüter®-KERDI-BOARD

Le nouveau panneau d'agencement prêt à carreler de Schlüter®-Systems

Solution étanche (agrément technique) et pare-vapeur

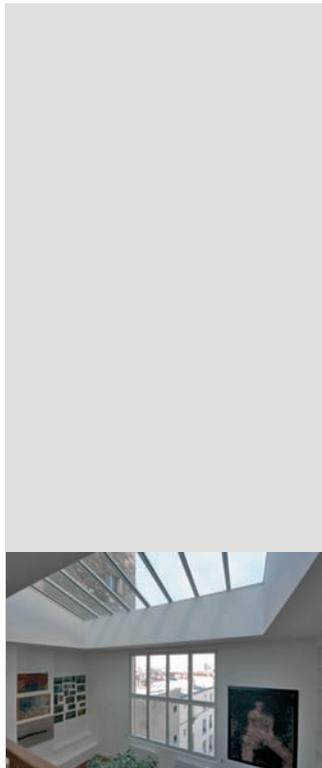
Le panneau d'agencement prêt à carreler Schlüter®-KERDI-BOARD permet de réaliser des surfaces d'une planéité parfaite sur tous types de supports.

La gamme se décline en sept épaisseurs disponibles en deux formats et propose des cache-tuyaux livrés à plat.

L'âme du panneau en mousse rigide extrudée est protégée sur les deux faces par une couche de renfort recouverte en surface par un non-tissé : l'ancrage du panneau au mortier-colle est donc optimal.

La gamme Schlüter®-KERDI-BOARD comprend vis, chevilles à frapper, profilés qui facilitent la réalisation de cloisons auto-portantes, de plan de travail en cuisine, de tablier de baignoire ou de douche.

Schlüter®-KERDI-BOARD assure un gain de temps important sur les chantiers : coupe au cutter et quadrillage imprimé en surface.



© J.C Baillet



## Pascal Boucher

E-mail : pascal.boucher@hydro.com  
Port. : 06 10 82 58 34

### SOLEAL de TECHNAL est un système modulaire global de fenêtres et porte-fenêtres thermiquement performant, pour les bâtiments tertiaires et résidentiels

La gamme SOLEAL de TECHNAL, homologuée sous avis technique, permet la réalisation d'ensembles composés entièrement isolants. Ce système modulaire de 55 mm affiche des performances qui vont au-delà des exigences (RT 2005 moins 20 % -  $U_w = 1,5 \text{ W/m}^2\cdot\text{K}$  - avec double vitrage / RT 2005 moins 35 % -  $U_w = 1,4 \text{ W/m}^2\cdot\text{K}$  avec triple vitrage / Affaiblissement acoustique de  $RW (C, CT_R) 42 (-1 ; -4)$  en mono fenêtre / Finesse des masses vues aluminium pour plus de lumière avec un facteur solaire  $Sw = 0,47$ ). Enfin le seuil PMR de la porte-fenêtre SOLEAL répond au Décret du 30/08/06. TECHNAL met à disposition des **Fiches de Déclarations Environnementales et Sanitaires**.

### La "clé" pour chaque chantier :

La nouvelle esthétique extérieure "Équilibre" présentée à BATIMAT affichera des masses vues de 66 mm pour une totale symétrie d'une grande pureté dans toutes les applications. SOLEAL "Équilibre" a été développé sur la base SOLEAL 55 mm "Minimal", c'est-à-dire un ouvrant caché à rupture de pont thermique.

MARQUE LEADER EN  
CHAUFFAGE ÉLECTRIQUE  
ET EAU CHAUDE  
SANITAIRE DE 10 À 3 000 L



## Thierry Goux

RESPONSABLE PRESCRIPTION NATIONALE

E-mail : tgoux@thermor.tm.fr  
Port. : 06 18 35 76 54  
Site Internet : www.thermor.fr

### Aéromax Chauffe-eau Pompe à Chaleur

#### Et si vous preniez l'air... Pour chauffer l'eau ?

Grâce à son système innovant de chauffe-eau pompe à chaleur intégrée, Aéromax récupère les calories disponibles dans l'air pour chauffer l'eau.

- **Écologique** : un chauffe-eau ENR qui puise l'énergie dans l'air ambiant non chauffé. Système à énergie renouvelable, Aéromax rejette dix fois moins de  $\text{CO}_2$  pour la production d'eau chaude qu'une énergie fossile (gaz ou fioul).
- **Économique** : jusqu'à 70 % d'énergie gratuite et fonctionnement autonome de la PAC.
- **Performant** avec un COP de 3,70 fois plus d'énergie qu'il n'en consomme. Par exemple : pour un kw consommé et facturé, il produit 3,70 kwh pour chauffer l'eau.
- **Sécurité** : condenseur à double pot pour protéger l'eau chaude sanitaire.



FABRICANT DE PROFILÉS ET ACCESSOIRES POUR LE CARRELAGE, NATTES DE DÉSOLIDARISATION, DÉCOUPLAGE, D'ÉTANCHÉITÉ ET DE DRAINAGE

Christophe BARRUEZO  
E-mail : lydie\_blot@schluter-systems.fr  
Tél. : 03 44 54 18 25



MENUISERIES ALU/PVC, FAÇADES, VERRIÈRES, PANNEAUX SOLAIRES, BRISE-SOLEIL, STORES D'OCCULTATION EXTÉRIEURS

Régis MOTTE  
E-mail : schuco@keops.net  
N° Vert : 0 820 20 20 21  
Site Internet : www.schuco.fr



SIKKENS, MARQUE INTERNATIONALE DU GROUPE AKZO NOBEL, FABRIQUE ET DISTRIBUE UNE LARGE GAMME DE PEINTURES PROFESSIONNELLES POUR LE BÂTIMENT

Étienne ROCHETTE-CASTEL  
E-mail : etienne.rochette-castel@akzonobel.com  
Port. : 06 08 37 82 69



ÉTANCHÉITÉ BÂTIMENT ET TP, INSONORISATION, VÉGÉTALISATION ET RETENUE TEMPORAIRE DES EAUX DE PLUIE EN TERRASSES

Jean-Michel RIO  
E-mail : frjro@icopal.com  
Tél. : 01 40 96 35 35  
Port. : 06 07 80 69 48  
Site Internet : www.siplast.fr



SPÉCIALISTE MONDIAL DES PRODUITS D'ÉTANCHÉITÉ DEPUIS 1908

Thierry SONET  
E-mail : tsonet@soprema.fr  
Tél. : 04 90 82 52 46  
Site Internet : www.soprema.fr



CONCEPTION ET FABRICATION DE SYSTÈMES DE MENUISERIES ALUMINIUM

Pascal BOUCHER  
E-mail : pascal.boucher@hydro.com  
Port. : 06 10 82 58 34



MARQUE LEADER EN CHAUFFAGE ÉLECTRIQUE ET EAU CHAUDE SANITAIRE DE 10 À 3 000 L

Thierry GOUIX  
E-mail : tgoix@thermor.tm.fr  
Port. : 06 18 35 76 54  
Site Internet : www.thermor.fr



PANNEAUX HAUT DE GAMME POUR REVÊTEMENTS DE FAÇADES, FAÇADES DÉCORATIVES ET AMÉNAGEMENTS INTÉRIEURS

Olivia RIVIERE  
E-mail : o.riviere@trespa.com  
Tél. : 01 79 92 82 01  
Site Internet : www.trespa.com/fr



Systèmes de fenêtres PVC

CONCEPTEUR DE SYSTÈMES DE FENÊTRES PVC RÉPONDANT AUX NORMES ET LABELS LES PLUS EXIGEANTS POUR LE NEUF ET LA RÉNOVATION

Carol JACQUET  
E-mail : cjacquet@veka.com  
Tél. : 04 50 81 55 56  
Site Internet : www.veka.fr



CONCEPTION, FABRICATION ET DISTRIBUTION DE FENÊTRES DE TOIT ET ÉQUIPEMENTS ASSOCIÉS

Catherine JUILLARD  
Tél. : 01 64 54 22 90  
Site Internet : www.velux.fr



ENDUITS DE FAÇADES, I.T.E., SYSTÈMES DE POSE DE CARRELAGES, MORTIERS ET BÉTONS

Christian GÉRARD-PIGEAUD  
E-mail : christian.gerard-pigeaud@saint-gobain.com  
Tél. : 01 60 62 13 51  
Centre de Renseignements Techniques :  
0 820 00 33 00 (N° Indigo)  
Site Internet : www.weber.fr



WIENERBERGER EST LE SPÉCIALISTE INCONTOURNABLE DE LA TERRE CUITE. DES SOLUTIONS TERRE CUITE POUR LE NEUF ET LA RÉNOVATION - TUILES ET SOLUTIONS PHOTOVOLTAÏQUES, BRIQUES ET MONOMUR, BRIQUES APPARENTES, BARDAGE, PAVÉS

Marc BELLAIR  
E-mail : marc.bellair@wienerberger.com  
Tél. : 01 69 26 12 52  
Site Internet : www.wienerberger.fr

PANNEAUX HAUT DE GAMME POUR REVÊTEMENTS DE FAÇADES, FAÇADES DÉCORATIVES ET AMÉNAGEMENTS INTÉRIEURS

Base Nautique de la Frette (02)  
Produits : Meteon Nw03-Nw04  
Atelier d'architecture Grando -  
Bernard Grando



Centre de loisirs Pierrelaye (95)  
Produits : Meteon A04.17-A12.37-  
A90.00 + Coloris spéciaux  
Cabinet Air - Olivier Leclercq



## Olivia Rivière

E-mail : o.riviere@trespa.com  
Tél. : 01 79 92 82 01  
Site Internet : www.trespa.com/fr

### Trespa Meteon panneaux pour extérieur

**Panneau à base de résines thermodurcissables renforcées par des fibres de bois avec surface décorative intégrée (technologie EBC)**

Trespa Meteon est la solution idéale pour les systèmes de revêtement de façade ventilée.

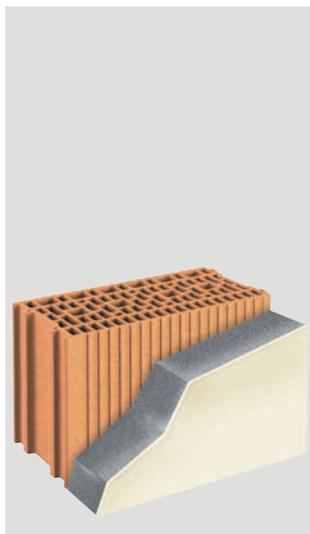
Ces systèmes permettent d'obtenir des niveaux d'isolation élevés, une technique de construction parfaite, et contribuent à assurer une atmosphère intérieure saine.

Employez Trespa Meteon, seul, ou en association avec d'autres matériaux pour créer des façades ou détails architecturaux qui font sensation.

Polyvalents, les panneaux Trespa Meteon peuvent être mis en œuvre de diverses façons à l'aide de systèmes de fixation visibles ou invisibles pour répondre à vos exigences spécifiques.

Grâce aux systèmes exclusifs Trespa, la pose est simple et rapide et permet de réaliser des économies substantielles de temps et d'argent. Trespa Meteon possède une remarquable résistance aux intempéries. Le soleil, la pluie (même acide) et l'humidité n'affectent aucunement la surface du panneau.

WIENERBERGER EST LE SPÉCIALISTE INCONTOURNABLE DE LA TERRE CUITE. DES SOLUTIONS TERRE CUITE POUR LE NEUF ET LA RÉNOVATION - TUILES ET SOLUTIONS PHOTOVOLTAÏQUES, BRIQUES ET MONOMUR, BRIQUES APPARENTES, BARDAGE, PAVÉS



## Wienerberger

Building Value

### Marc Bellair

**RESPONSABLE PRESCRIPTION WIENERBERGER**

E-mail : marc.bellair@wienerberger.com  
Tél. : 01 69 26 12 52  
Site Internet : www.wienerberger.fr

### La brique en terre cuite POROTHERM R25 Th+

**Une solution BBC pour le collectif, simple et économique**

Cette brique de 25 cm d'épaisseur ( $R = 1,61 \text{ m}^2 \cdot \text{K}/\text{W}$ ) associée à un isolant facilite l'accès au BBC grâce à la nouvelle répartition équilibrée de l'isolation entre le mur porteur et le doublage pour des performances d'isolation de la paroi  $R > 5$ .

### Correction des ponts thermiques

Les abouts de plancher POROTHERM solutionnent facilement et efficacement les ponts thermiques.

### Simplicité de mise en œuvre et chaînages optimisés

Posées en Maçonnerie Roulée®, les briques POROTHERM R25 Th+ autorisent encore plus d'espace pour la mise en œuvre des chaînages, notamment en zone sismique.

### Pérennité de l'isolation et confort durable

La variation de température, entre l'intérieur et l'extérieur, est plus homogène à travers la paroi, ainsi le risque de point de rosée diminue, évitant l'apport d'humidité dans le doublage. Les risques de sa détérioration sont réduits.



Pour des raisons climatiques et électrotechniques, télématiques, l'espace atmosphérique de l'air domine de plus en plus sur l'espace lithosphérique du sol des territoires, d'où l'importance de la météorologie sur la vie politique et économique, cette vie de nations menacées par le réchauffement climatique. Si on considère la globalisation interactive, que ce soit les flux électromagnétiques des télécommunications ou ceux des lignes de transport aérien, c'est l'atmosphère qui compte, ce n'est plus le sol, ce n'est plus le foncier, c'est essentiellement la communication. Pourquoi ? Parce que la vitesse est la plus grande, la vitesse des télécommunications c'est la vitesse de la lumière. La vitesse de l'aviation ou du TGV, c'est le sonique le supersonique et l'hypersonique. Penser l'avenir de la cité et de son architecture c'est donc penser la vitesse et sa politique, cela fait 32 ans que je le dit, pour le meilleur ou pour le pire, l'exode, l'exil, la transhumance permanente des peuples en péril. D'ici 2030, un milliard de personnes seront déplacées. Mais l'architecture patrimoniale, c'est la longue durée, la résistance à la destruction, la statique RDM, vous connaissez, la statique et la résistance des matériaux, ce qui dure, le durable, il est là. Elle est dans la longue durée du matériau. Autrement dit, dans la pérennité d'un support et d'un environnement et cela à voir avec le temps long de l'histoire, de l'histoire générale, de l'histoire patri-

moniale et non plus avec le temps court de l'événementiel, des traders et de ceux qui ont fait sauter la banque il y a peu. Or, l'accélération de l'histoire, c'est l'accélération de l'histoire immédiate. Cela remet en cause l'emploi du temps comme l'emploi de l'espace bâti. Tout, tout de suite, le court terme financier ou autre et bien, ça bouleverse toutes nos longues durées, ce n'est pas simplement un problème écologique au sens des matériaux. Rappelez-vous le slogan de la grande distribution "flux tendu, stock zéro". Le stock pourrait bien être aussi la ville.

En fait, et je terminerais là, lorsqu'on nous parle du progrès et des nanotechno-

logies, on omet de nous parler des "nanochronologies" de l'instantanéité, la mise en œuvre des nanomètres, c'est merveilleux, il y aura des petits objets d'un atome, mais on ne nous parle pas des nanosecondes des picosecondes ou des "fantosecondes", des milliardièmes de secondes, **c'est aussi cela l'écologie, la pollution du temps par la rapidité et pas uniquement de l'espace, la pollution des distances de temps et pas seulement des substances matérielles, l'air, l'eau, la faune, la flore, la pollution autrement dit de la grandeur nature. Grandeur, mesure et démesure.** La pollution de la grandeur nature et pas uniquement de la nature matérielle. Vous le savez, vous, architectes, comme moi, c'est ça l'architecture : la mesure des proportions, des dimensions de l'habitat humain, ce que j'ai dénommé en 1992 au Sommet de la Terre à la demande de Madame Ségolène Royal, l'écologie grise.

En ce début du troisième millénaire, l'architecture et l'urbanisme ont à faire face à la crise des dimensions spatiales, la démesure est là, c'est cela l'espace critique que j'étudie depuis un quart de siècle. L'interactivité et l'externalisation menacent toute localisation et donc la sédentarité, c'est cela le crépuscule des lieux, non pas la fin de l'histoire ni la fin du monde mais la fin de la géographie, la terre est trop petite pour ce progrès là. ■





▲ Odile Decq



▲ Nicolas Vanier

**Odile Decq, architecte et directrice de l'Ecole Spéciale d'Architecture, nous livre ses réflexions sur deux mots : la crise, les étudiants.**

**La crise** : c'est une transformation de la société qui induit des changements de comportements, des modes différents de pensées. **On doit inventer un 21<sup>e</sup> siècle différent du 20<sup>e</sup> siècle et ça c'est fondamental.** Paul, tu disais que le monde virtuel, dans les années 1990, c'était la mort de la place de l'homme dans l'architecture. L'homme était mis en danger par le virtuel, puisque le virtuel, c'est s'asseoir à une table. On a seulement besoin des doigts et des yeux en connexion directe avec le cerveau. C'est une disparition du corps de l'homme, donc de la place de l'homme, dans le monde, la société, la ville. L'architecte doit se reposer la question de l'homme, de l'essence de l'homme donc de la chair, des sens, de sa relation aux autres. **La crise va nous permettre de nous interroger sur la position de l'homme dans la société et nous allons "réen-seigner" que, l'architecture, c'est avant tout procurer aux individus un toit pour vivre et pour être bien.**

La question de l'environnement est fondamentale. L'architecte a un rôle déterminant à jouer. Pourquoi ? Se poser la question de l'environnement, c'est se reposer la question de la société et du monde dans lequel nous vivons : c'est une vision anticipatrice sur ce vers quoi l'on va. Mais, encore faut-il que l'architecte prenne sa place, qu'il pense que son problème ce n'est pas simplement construire mais de penser le monde et de repenser la façon d'organiser la vie des hommes. Il est urgent de prendre ce rôle à jouer. On est une des rares professions à envisager la reconfiguration du monde.

**Les étudiants** : depuis le milieu des années 1990, c'est une génération d'adolescents, puis ensuite d'étudiants, à qui l'on a dit que leur avenir serait pire que celui de leurs parents. Ils ont donc envie de se protéger vis-à-vis de l'avenir. C'est une génération radicalement différente car ils ont été éduqués dans le temps de l'image en mouvement. Ils n'ont jamais vu d'image



statique : la perception de l'espace et de l'environnement est différente. Ils ont été éduqués dans le zapping de la télé, des jeux vidéo. Leur mode de pensée est structuré de façon à être connecté plus rapidement, mais aussi à s'échapper plus rapidement du sujet sur lequel ils sont. Cela met en question l'enseignement : comment leur apprendre à gérer du temps ? Il faut donc instituer une nouvelle façon de penser.

**La HMONP** : on est obligé de le faire, alors on le fait. Mais, je suis convaincue que, dans une école d'architecture, on ne doit pas former des professionnels, on doit d'abord former des gens qui doivent être capables de penser, des êtres pensants. La formation professionnelle sera acquise sur le tas. Ces étudiants passeront quatre ou cinq ans en agence. Quand ils se mettront à leur compte, tout ce qu'ils auront appris à l'école sera obsolète. Il faut leur apprendre à penser, comment travailler des rapports humains, leur apprendre à apprendre.

**Le message aux étudiants** : Je me bats pour qu'ils soient responsables, qu'ils aient des opinions et qu'ils prennent position... même vis-à-vis de ce que nous faisons. **Et la meilleure**

**qualité pour un architecte, c'est d'être curieux du monde.** On forme des architectes qui vont aller travailler internationalement, alors il faut être ouvert et multiple, ne pas penser avec des carcans, tout est possible même conquérir le monde.

Après la projection de son film "le voyageur du froid", **Nicolas Vanier, explorateur, cinéaste et écrivain**, nous interpelle sur les dégâts provoqués par le réchauffement climatique, notamment pour les pays du Grand Nord. Certaines espèces animales disparaissent et les habitants vont devenir "réfugiés climatiques".

**L'action individuelle est indispensable** : elle relève non pas de la capacité, mais de volonté personnelle.

Deux actions s'avèrent urgentes à mener, stopper le gaspillage et s'appuyer sur l'écologie industrielle, composée de tout ce que la technologie nous ouvre comme horizon pour régler le problème de la dégradation de la planète.

**La journée s'est terminée par une soirée Bodega organisée par le Club Prescrire sur l'île de Ré, un moment convivial, comme de coutume.** ■



**GILLES GARBY, SECRÉTAIRE DU BUREAU NATIONAL DE L'UNSA DE 2004 À 2009, NOUS A PROPOSÉ UN ATELIER INTITULÉ : "ARCHITECTURE BIOCLIMATIQUE, DES ACTEURS ET DES FILIÈRES AU SERVICE DU PROJET"**

"Construire un avenir durable" nécessite pour les architectes de repenser les systèmes à mettre en œuvre, la manière de les mettre en œuvre, mais aussi d'aborder des domaines qui ne leur sont pas communément familiers comme celui de la ville durable, de l'énergie et par exemple du choix des matériaux de construction au regard de critères énergétiques et environnementaux. Leurs pratiques dans ce contexte sont interrogées et sont appelées à évoluer grâce à l'usage et au partage de méthodes et d'outils d'aide à la conception. Pour répondre aux enjeux, notamment climatiques et alimenter cette réflexion en abordant la question du projet chaque fois restitué dans son contexte, nous avons réuni les témoignages de praticiens qui ont livré leur expérience et ont proposé aussi des solutions techniques démontrant l'intérêt du recours à certaines filières de la construction.

**Construire comment ? Quelle filière choisir ?**

**Comment répondre techniquement à la réhabilitation ?**

Si tous les matériaux prétendent contribuer au développement durable, ils suscitent des questions. Car s'il n'y a pas de bons ou mauvais matériaux, les avantages et inconvénients de chacun, leur utilisation, les conditions de leur production et leur capacité à être recyclé doivent être envisagés. L'intérêt de chaque filière étant examiné au regard des objectifs d'une part qualitatifs et d'autre part mesurables de chaque projet.

**Urbanisme et architecture durables**

Après un rappel des quatre enjeux majeurs auxquels nous nous trouvons confrontés, **Christian Charignon, architecte urbaniste, expert QEAB**, exposa à partir d'un exemple d'AEU la méthodologie de l'approche environnementale

de l'urbanisme, son apport dans l'élaboration du plan masse d'une ZAC, et dans la qualité environnementale des aménagements et des constructions en phase opérationnelle.

Il présenta également les boîtes à outils pour conduire une opération d'urbanisme durable.

Il lista sommairement enfin les différentes étapes permettant de conduire une opération d'urbanisme :

- préserver et valoriser les patrimoines bâtis naturels déjà là ;
- optimiser la ressource foncière par des formes adaptées au contexte urbain ;
- intégrer les données géophysiques d'un site aux côtés des considérations de silhouette morphologique dans la conception des plans-directeurs ;
- prendre en compte l'offre du quartier dans lequel s'insère l'aménagement.

**Les réponses des filières et des architectes**

**Le bois au service de l'architecture bioclimatique**

L'intervention de **l'architecte Vincent Rigassi** a permis de saisir à travers des études de cas les spécificités de la construction bois, ses qualités et les points singuliers auxquels il convient de veiller.

**Michel Perrin, directeur opérationnel du CNDB** (Centre National du Bois) a rappelé les informations disponibles mises à disposition, notamment par le

CNDB, pour optimiser l'enveloppe dans les objectifs de la basse consommation.

**Le béton au service de l'architecture bioclimatique**

**L'architecte Pierre Tourre** a présenté l'un de ses projets révélant notamment l'intérêt de l'usage du béton sur le plan du confort climatique et sur le plan énergétique. Il s'agit notamment du lycée Jean-Jaurès (Pic Saint Loup) à Saint Clément de Rivière. La filière béton étant représentée par François L'Huillier de CIMENTON.

Notons que les interventions respectives de Christian Charignon, Vincent Rigassi et Pierre Tourre s'inscrivent en tant que session test, dans le projet de formation interprofessionnelle conduit par l'Unsa, la CICF (Chambre de l'Ingénierie et du Conseil de France), et l'UNTEC (Union Nationale des Économistes de la Construction), avec le soutien du FIFPL. Les deux modules de formation concernés étant intitulés "contexte et cadre du projet" et "Construire avec l'environnement ; principes fondamentaux du bioclimatisme". L'objectif poursuivi est de mettre à niveau, dans les meilleurs délais, les professionnels de la maîtrise d'œuvre afin qu'ils répondent à l'urgence des enjeux environnementaux et aux règles définies par le Grenelle de l'environnement. ■



▲ Gilles Garby



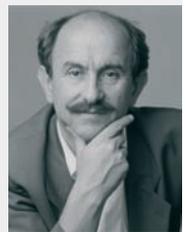
▲ Christian Charignon



▲ Vincent Rigassi



▲ Michel Perrin



▲ Pierre Tourre



# Vie syndicale Remerciements...

L'Unifa remercie l'ensemble de ses partenaires, les exposants et industriels membres du Club Prescrire présents au congrès de La Rochelle. Leur soutien, leur fidélité et leur disponibilité sont un élément majeur dans la réussite de cet événement et tout au long de l'année. Merci à tous pour cette confiance renouvelée !

CE QU'ILS EN ONT PENSÉ

JEAN COURTOIS, DIRECTEUR ADJOINT,  
SERVICE PROMOTION ALDÈS

"L'évolution rapide de la réglementation française dans notre cœur de métier, favorise indéniablement les échanges entre architectes et industriels pour une meilleure prescription.

En effet, ce dernier congrès de l'Unifa portant sur le thème "Actions pour rebondir et préparer l'avenir", organisé à la Rochelle fut témoin de nombreux échanges et surtout de nombreuses rencontres, le tout dans une ambiance des plus conviviales.

C'est dans ce cadre que nous avons eu plaisir à présenter quelques nouveautés : aspiration de poussière C'POWER, et les solutions Températion, Tzen en maison individuelle et en habitat collectif appuyés par des fiches chantiers." ■

FRANÇOIS L'HUILLIER, DIRECTEUR  
DÉLÉGUÉ BÂTIMENT CIMBÉTON

"Cimbéton est depuis toujours très attaché à sa participation au Congrès des Architectes. C'est pour nous l'occasion d'échanger avec les maîtres d'œuvre sur les innovations attendues, tant d'un point de vue technique qu'environnemental. L'écologie est au cœur des débats depuis plusieurs années et je pense que le Congrès des Architectes nous fournit l'occasion de bien expliciter et valoriser les qualités intrinsèques du matériau béton. C'est également le lieu pour approfondir la conception durable des bâtiments et c'est toujours pour nous, riche d'enseignements. Cimbéton et l'ensemble de la filière béton est totalement partie prenante sur ce sujet avec la conduite d'une étude inédite sur la Qualité Environnementale des Bâtiments qui souligne l'importance de la conception et de l'usage des bâtiments, tous les matériaux présentant plus ou moins les mêmes performances. Enfin et c'est très important notre secteur a su préserver des moments de convivialité et c'est fondamental pour qui place l'humain au cœur de toute réalisation. C'est d'ailleurs pourquoi nous avons choisi d'être partenaire de la Soirée de gala organisée par l'Unifa le jeudi 10 septembre, Salle de l'Oratoire." ■



▲ Soirée de gala organisée en partenariat avec Cimbéton



Le projet lauréat, **la Maison-relais de la Bazoche à Tours**, parle d'insertion. À l'origine, sa réalisation est hautement "improbable". Cette nouvelle variété de "pension de famille" ne doit son existence qu'à l'engagement personnel de personnes individuelles, puis d'acteurs sociaux et de la société civile. Ils ont, sans structure au départ, réussi à se fédérer et à faire partager leur rêve aux décisionnaires. Ils ont permis la création en centre ville, d'une nouvelle institution de Tours pour la solidarité. Cette "pension de famille" fonctionne maintenant de façon concertée et devient un point d'appui solidaire dans la ville, au profit des personnes les plus défavorisées.



▲ Remise du trophée aux habitants de la Maison-relais

Le projet mentionné, **la Maison d'accueil spécialisé La Mosaïque de Lure (70)**, est d'excellence dans les filières pointues de la santé. Son parcours en termes de programmation, de méthodologie, et de concertation - participation des personnels est exemplaire. Grâce à ces démarches responsables, le projet remplit avec talent ses fonctions au profit d'autres accidentés de la vie. Il justifie complètement son promoteur, la Fondation Arc-en-Ciel, dans les missions qu'elle s'est fixées et qu'elle perpétue.



▲ Mention, à "la Mosaïque", maison d'accueil spécialisé

Le jury a donc récompensé en 2009 deux lauréats aux problématiques remarquables et bien différentes qui illustrent, sans exclusive, les réalités imbriquées des maîtrises d'ouvrage et d'usage. Qu'il en soit remercié au nom des architectes.

**Dominique Jouffroy**,  
architecte, président de la Commission du Prix du Projet Citoyen de l'Unsa

## **La Maison-relais de la Bazoche : 9<sup>e</sup> Prix du Projet Citoyen**

**Architecte :** atelier B. Penneron architectes

**Maître d'ouvrage :** OPAC de Tours représenté par Didier Loubet son Directeur Général et Jean-Yves Cailleret le responsable

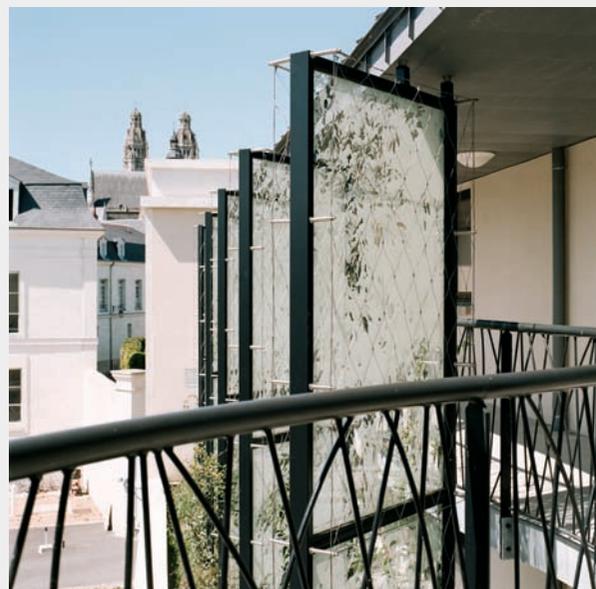
**Maître d'usage :** PACT d'Indre-et-Loire – Collectif d'associations de Tours – représenté par Monsieur François Chaillou

L'idée initiale a été apportée en Touraine en 1999 par un responsable associatif local. La nouveauté consistait à offrir, d'une part un vrai logement sans durée limitée d'occupation, d'autre part la possibilité d'une vie en petit groupe.

Pour confirmer le besoin, une enquête est lancée en 2000 auprès des personnes sans domicile fixe qui fréquentent les lieux d'accueil de Tours. Une association est créée, impliquant notamment l'Entraide Ouvrière et Emmaüs.

Il s'agit ensuite de définir les conditions matérielles de réalisation du projet (foncier, financement, programme précis). Une étude de faisabilité est alors réalisée. Pour cela, l'association bénéficie de l'aide de la Fondation Abbé Pierre, qui d'une part anime un réseau d'une dizaine de maisons relais, et d'autre

▼ Le végétal naturel crée un jardin vertical favorisant l'intimité des circulations extérieures.



part finance l'étude de faisabilité. Celle-ci est achevée en 2002.

Au même moment, une opportunité foncière apparaît : une congrégation religieuse met en vente un bien d'une grande valeur constitué de bâtiments dont les plus anciens sont du 17<sup>e</sup> siècle et dont la limite de propriété est constituée du mur gallo-romain qui entourait le castrum de Tours.

Elle s'adresse alors au PACT d'Indre-et-Loire et à l'atelier Penneron pour étudier la transformation de l'ensemble immobilier en logements "haut de gamme", financés dans le cadre de la "loi Malraux". L'autre partie de la propriété serait consacrée à une opération sociale, rendant ainsi possible **une réelle "mixité sociale"** en plein centre de Tours. L'OPAC de Tours acquiert cette partie de la propriété en 2004.

La maîtrise du foncier étant acquise, tout reste à faire pour pouvoir aménager le site. Celui-ci est en effet inclus dans le secteur sauvegardé de Tours et inscrit en **site classé**. L'élaboration d'un projet contemporain en cohérence avec ces contraintes ne va pas de soi. Le projet obtiendra finalement l'avis favorable de la commission des sites et l'accord du ministère pour le permis de construire fin 2004.

Après environ 18 mois de chantier, en août 2008, le bâtiment est livré ; il reste à meubler l'ensemble.

Par l'intermédiaire de la Fondation Abbé Pierre, un partenariat est conclu avec le nouveau magasin IKEA qui ouvre à Tours au même moment. Celui-ci donne les meubles, et une équipe de bénévoles les installe.

En septembre, les premiers résidents emménagent. Le pot d'accueil réunit tous les acteurs du projet et plusieurs locataires de la résidence voisine.

### Le projet

Le programme s'est précisé au fil des dialogues. Le rôle de l'architecte a été d'analyser la demande et de rendre l'ensemble compatible avec la logique économique d'un programme social.

**Le résident doit retrouver confiance par la solidarité de la vie en commun, et reconstruire son autonomie en apprenant à vivre seul.**

Le passage des espaces communs aux espaces privés se fait par des circulations extérieures où le végétal, naturel ou réinterprété dans les éléments de serrurerie, crée un jardin vertical. Ainsi, le résident bénéficie d'une réelle intimité, tout en étant physiquement proche des lieux de vie communs.

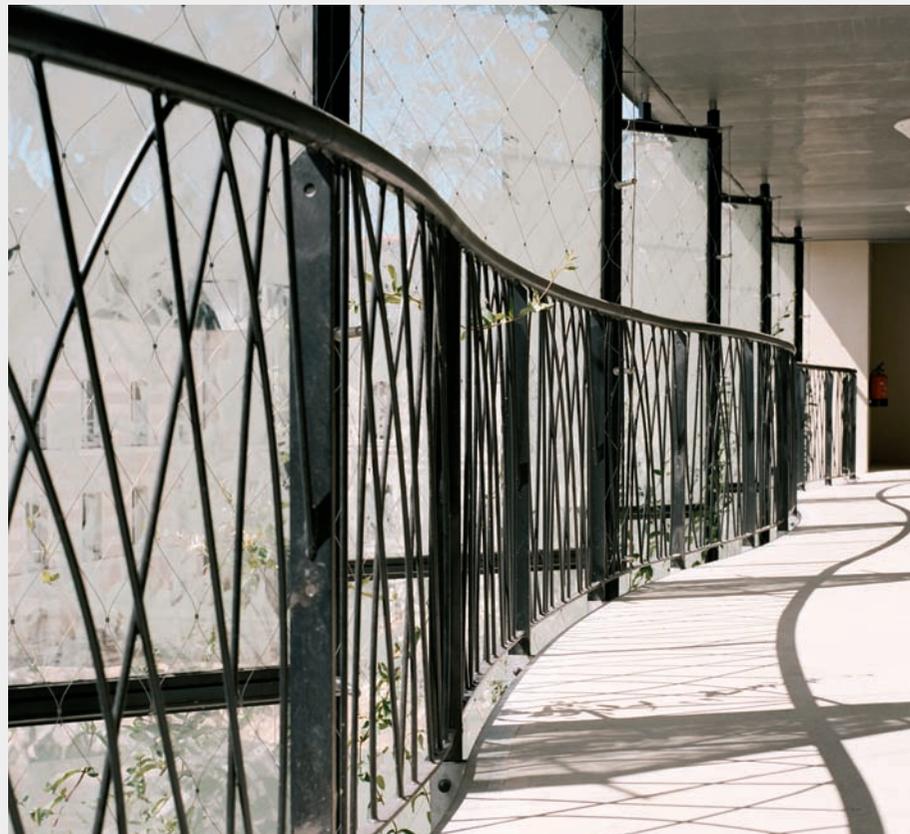
Le bâtiment tente de révéler le site, de se l'approprier, de s'en nourrir, afin de construire un "lieu magique", c'est-à-dire un lieu où il fait bon vivre, sans que l'on sache trop pourquoi. Il s'agit d'un travail de stratification par la "couture" d'un petit programme au cœur historique de la ville, qui redonne sa lisibilité au mur gallo-romain, s'accroche au mur de clôture sur la rue, crée un jardin de devant et un jardin de derrière, et ainsi dialogue avec les seuils de la ville.

### La Maison d'accueil spécialisée "La Mosaïque" obtient une mention

**Architecte :** Richter architectes  
**Maître d'ouvrage :** Fondation Arc en Ciel représentée par Samuel Guinard son Directeur Général  
**Maître d'usage :** MAS La Mosaïque représenté par Annie Favret sa Directrice

La Maison d'Accueil Spécialisée "La Mosaïque" héberge 42 résidents cérébrolésés et lourdement handicapés et un personnel d'accompagnement nombreux.

En marge du centre-ville, en contrebas d'un terrain destiné à accueillir un éco-quartier, son plan masse est arborescent et fédérateur.



La prise en compte de l'importance de la pathologie a été le fil conducteur de l'architecture de la MAS. Pour les habitants, souvent immobiles, **prisonniers de leur corps, transportés dans des chariots, chaque déplacement doit être une expérience stimulante**, qui permette de s'affranchir du sentiment de handicap. Le projet présente la complexité d'un petit bout de ville, très découpé à l'extérieur, très animé à l'intérieur, multipliant les échelles, les vues et les orientations.

La maison devient un quartier, avec sa place, ses restaurants, son coiffeur, son lieu de culte, ses jardins... et ses chambres dessinant chacune à l'intérieur et à l'extérieur le volume d'une maisonnette. Le hall d'entrée est à la fois la prolongation de la place (le parvis) et la tête, le foyer spatial du bâtiment. Dans l'animation de l'ensemble des services, on prend la mesure de l'édifice, on le comprend, **on se repère** aisément, autour du patio central et planté. La circulation centrale est conçue comme la colonne vertébrale du projet, **une promenade** largement dimensionnée, **jalonnée d'événements**, depuis le hall d'entrée jusqu'à la maison du personnel, chacune des **transparences**

**sur le paysage** (tantôt directement, tantôt au travers d'une salle à manger ou d'une terrasse) constituant un repère pour l'orientation **dans l'espace et dans le cycle des saisons**.

Selon une conception très urbaine, les salles à manger naissent de l'élargissement de cette promenade.

Au nombre de trois, elles constituent les lieux majeurs de la vie collective ; les **volumes** s'amplifient et leur **dessin** devient plus expressif, les **sources de lumière** se multiplient.

**L'intervention graphique** de *dans les villes* ajoute une profondeur de lecture supplémentaire qui **invite à scruter l'architecture** comme on le ferait pour un paysage ou un ciel ; dans les trois salles, **des mots sont semés** selon trois thèmes et logiques respectives : les étoiles, organisées en voûte, les vents, dont le souffle accompagne le mouvement du plafond, et les nuages, qui s'opposent à ce mouvement comme pour mieux l'apaiser.

Rassurés physiquement par un environnement approprié, les résidents sont ainsi stimulés visuellement.

Le dénivelé naturel du terrain permet d'offrir l'accès de plain pied à chaque point du bâtiment et une situation protégée en balcon sur la rue.

Entre les ailes du bâtiment, il y a des jardins, tous très différents et reconnaissables, des jardins vivants aux vertus thérapeutiques. Pas trop grands, les arbres offrent une échelle de petits jardins tout en préservant pour les chambres les vues sur la ville et l'horizon. Cerisiers du Japon, magnolias... les arbres marquent fortement les saisons, offrant ainsi aux résidents **une succession de peintures vivantes**. Le botaniste Philippe Obliger a initié le choix des essences végétales et la création d'un arboretum rare, une invitation pour les spécialistes, une attraction qui ne manquera pas de créer un lien social inédit. ■

▼ En contrebas d'un futur éco-quartier



◀ (1)  
Entre les bâtiments des jardins très différents et reconnaissables offrent une succession de peintures vivantes.

◀ (2)  
L'intervention graphique invite à scruter l'architecture. Chaque déplacement doit être une expérience stimulante.

## LE NOUVEAU BUREAU NATIONAL DE L'UNSA

**Bureau élu :**

- **Philippe Klein**, président
- **Patrick Tauzin**, trésorier
- **Isabelle Chinardet-Cantineau**, vice-présidente en charge de la Communication et secrétaire Nationale
- **Régis Chaumont**, vice-président exécutif en charge de la Vie Syndicale + programme
- **Michel Jarleton**, vice-président exécutif en charge de la Vie Syndicale + développement

**Bureau nommé :**

- **Didier Prost**, vice-président en charge de l'International
- **Antoine Daudré-Vignier**, vice-président en charge du Juridique
- **Christophe Chomel**, vice-président en charge de l'Economique et du Social
- **Patrice Bailly**, vice-président en charge de la Formation
- **Lionel Vié**, vice-président en charge des pratiques professionnelles et de la prospective
- **Sophie Nivaggioni**, vice-président Culture et Société
- **Gérard Senior**, responsable de la politique technique

**Chargés de mission :**

- **Justine Knochel**, chargée de mission communication
- **Yves-Marie Belaud**, chargé de mission communication (évènementiels)
- **Ewa Struzynska**, chargée de mission international CIAF, CAE, IUA
- **Michel Roulleau**, chargé de mission international CIAF, CAE, IUA
- **Claude Bucher**, chargé de mission CIAF, CAE, IUA
- **Laurence Guibert**, chargée de mission modes d'exercice et prospective
- **Gilles Garby**, chargé de mission modes d'exercice et prospective
- **Stefen Martres**, chargé de mission politique technique
- **Marc-Henry Herz**, chargé de mission politique technique
- **Jean-Pierre Bastide-Fouque**, chargé de mission pratiques professionnelles

## LIBERTÉ SYNDICALE : LE PRÉSIDENT DU SAR MIS EN EXAMEN !

L'Unsa a appris avec stupéfaction la mise en examen de Michel Jarleton, président du Syndicat des architectes du Rhône, mise en examen prononcée par le juge d'instruction de Privas suite à la plainte déposée par un maître d'ouvrage pour diffamation publique.

Cette mise en examen est motivée par les protestations écrites de notre confrère sur les conditions par lesquelles était menée une consultation de maîtrise d'œuvre organisée par un organisme soumis à l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics.

La prudence nous impose une réserve sur le fond, mais l'Unsa est scandalisée par les poursuites engagées contre un de ses membres dirigeants alors qu'il agissait dans le stricte cadre de son activité syndicale. L'Unsa émet les plus vives protestations sur ce qu'elle considère comme une atteinte inadmissible aux droits syndicaux les plus fondamentaux.

Elle apporte son soutien le plus confraternel à un dirigeant qui a osé s'exprimer publiquement sur une situation qui lui semblait porter atteinte aux intérêts de la profession et de l'intérêt public.

**Conseil National de l'Unsa**

## LES INFOS DE L'UNION NATIONALE DES HAUTS-DE-SEINE

En juillet de cette année, j'ai eu l'honneur d'être élu président de notre syndicat d'architectes des Hauts-de-Seine et de reprendre ainsi le flambeau porté avec succès pendant quatre ans par Patrick Tauzin, qui est aujourd'hui trésorier du Bureau National de l'Unsa.

Mon souhait est de faire de ce syndicat un espace où les architectes altoiséquans auront le plaisir de se retrouver à l'occasion de nombreuses manifestations.

Les échanges entre nous sont essentiels. C'est pourquoi, j'ai proposé plusieurs manifestations tout au long de l'année. La plus emblématique sera certainement **les "jeudis bistrot de l'architecture" dans les Hauts-de-Seine**.

Ces rencontres auront lieu à Boulogne-Billancourt trois à quatre fois par an et seront ouvertes à tous les architectes des Hauts-de-Seine, syndiqués ou non. Le premier a eu lieu le jeudi 10 décembre 2009 au restaurant "L'intermittent" entre 18h00 et 19h30 en présence de deux invités : Christian Benilan, architecte des Bâtiments de France des Hauts-de-Seine, et Patrick Julien, conseiller Juridique de l'Unsa.

Un verre de l'amitié et un cocktail, offert par l'entreprise Brézillon, nous ont permis de prolonger les discussions.

Par ailleurs, nous programmons **deux rencontres d'information techniques** et **deux dîners annuels réservés aux adhérents de l'UA 92**. Nous envisageons aussi **quatre visites de bâtiment avec le concours du Club Prescrire**. Soit si, nous réussissons cet ambitieux programme, une manifestation par mois !

Bien sûr, nous continuerons à être particulièrement présents au CAUE (avec Dorine Mikol), aux réunions du "paritaire" (avec Jean-Louis Rény), à l'UNAPL (avec Hugues Bosom), à la CIPAV (avec Patrick Tauzin), à l'Unsa, etc, etc.

Enfin, je souhaite **redynamiser le site Internet de l'UA 92** (avec le précieux concours de Marc Seifert), alerter les mairies sur notre existence et leur faire distribuer une plaquette.

D'autres projets seront évoqués avec le bureau, comme la présence de l'UA 92, dans des salons professionnels, la mise en place d'un vrai bench-marking des honoraires (marchés publics ou privés), des salaires etc.

Vous le constatez, notre ambition de faire de l'Union des Architectes des Hauts-de-Seine un grand syndicat est forte ! Pour faire venir de nouveaux architectes au sein de nos syndicats, il faut que nous soyons en mesure de leur apporter localement un contenu attractif, en complément de tout le travail et les services apportés par l'Unsa.

**Bernard-Jacques André,**

Président de l'UA 92



▲ L'équipe de l'UA92

“Construire durable”. Avec l'évolution technique des projets, une révolution des modes opératoires est en cours. Elle constitue un défi pour les architectes et un fort enjeu pour la formation.

Aujourd'hui les architectes ont pris en compte l'impact du développement durable de leur secteur d'activité. Ils réalisent l'importance de la part du bâtiment concernant la consommation d'énergie fossile et l'émission de gaz à effet de serre. Progressivement la profession adopte les techniques adaptées pour construire ou réhabiliter les bâtiments. Afin que chacun soit parfaitement opérationnel dans ce contexte, une vaste tâche de formation reste à accomplir.

Mais au-delà des aspects proprement techniques conditionnant le choix des systèmes, procédés et produits, il apparaît qu'une évolution de notre manière de faire va bouleverser nos habitudes tant aux stades de la conception, de la prescription, que de la réalisation.

Cette évolution de la manière de faire questionne les relations entre intervenants au sein des équipes de la maîtrise d'œuvre comme les relations avec la maîtrise d'ouvrage.

L'architecte maître d'œuvre, s'il n'est pas conscient de cette évolution devra partager ses prérogatives avec des conseils extérieurs, auditeurs et AMO, voire devra répondre aux spécifications qu'ils auront édictés, encadrant un peu plus son intervention. Il perdra alors peu à peu son rôle d'animateur principal du projet et de conseil privilégié du maître d'ouvrage.

## Anticiper le projet pour décider

En effet, le “Construire durable” sous-entend la prise en compte d'objectifs de performance (énergétique, environnementale, de confort, technique et fonctionnelle). Ces objectifs sont fixés à priori et le projet est déterminé en partie par un choix de données objectives, (niveau de consommation énergétique : maison bbc, passive, à énergie positive), choix d'une quantité d'énergie à produire (solaire ou éolienne par exemple), etc. À ces choix prédéterminés sont souvent associés des modes de gestion qui concernent déjà la prescription. Il est aisé alors de comprendre pourquoi ces prestations

ne doivent pas quitter le champ de la maîtrise d'œuvre et pourquoi l'architecte maître d'œuvre doit les assurer. Dans ce contexte les niveaux de performance sont validés par des contrôles (simulations et mesures) qu'il convient aussi d'intégrer dans le processus.

Ces niveaux font référence à des démarches labellisées qui peuvent être sanctionnées par des certifications. Le dispositif est ainsi présent tout au long de la chaîne d'élaboration du projet avec une approche très en amont du travail de mise en forme car il doit aider à la décision de faire. On mesure que l'approche traditionnelle de l'élaboration progressive, linéaire dans le temps faisant naître questions et réponses est loin et qu'il est nécessaire d'opérer désormais de manière intégrative dans un système itératif. En ce sens, on peut parler de véritable transformation du mode opératoire d'élaboration du projet.

## Maîtriser les outils informatiques de simulation

Pour mettre en œuvre cette nouvelle manière de faire, il convient de recourir à des outils informatiques adaptés. Sur ce point aussi les architectes doivent être présents et assurer la gestion de ceux-ci. Ces outils déjà nombreux sur le marché vont des plus simples (module énergie sur moteur 3cl aux plus complexes, intégrés dans des outils de modélisation 3D) Ces derniers peuvent, par exemple simuler l'empreinte carbone ou l'énergie consommée, modéliser la lumière naturelle ou les flux d'air, optimiser les apports solaires. Ces outils ne sont pas des objets isolés mais font partie d'un système qui prétend organiser et gérer le cycle de vie d'un bâtiment en y intégrant les phases de conception, de construction et d'exploitation. La référence est le BIM (Building Information Modeling), le pendant bâtiment du PLM (Product Lifecycle Management) dédié au cycle de production dans l'industrie. L'utilisation de ce système veut permettre une amélioration de la qualité pour le maître d'ouvrage avec un projet sans surprise intégrant une meilleure gestion des coûts

et délais. Elle modifie néanmoins profondément le travail de la Maîtrise d'œuvre puisqu'il s'agit de travailler à partir d'une maquette numérique du projet qui se construit au fur et à mesure en structurant les données de manière transversale, en utilisant une même méthodologie et des fichiers communs à tous les acteurs. Elle nécessite de revoir l'organisation des acteurs pour le partage des données dans une situation où ils sont aujourd'hui en France peu intégrés dans des structures communes. Il convient aussi de résoudre la question de la désignation de l'éditeur qui contrôlera la plate-forme comme celle de la rentabilité de son coût d'acquisition. L'évolution ainsi n'ouvre pas seulement la porte des moyens mais aussi celle de la méthode qui s'inscrit dans “la conception intégrée”.

## L'échange et le dialogue pour faire évoluer le projet

Le processus de conception intégrée (Integrated Design Process : IDP) mobilise la collaboration multidisciplinaire des principaux intervenants depuis la conception jusqu'au terme de la réalisation. La conception intégrée implique une conception “construire ensemble” où le bâtiment n'est plus considéré comme accumulation de composants mais comme un système d'éléments interdépendants. Le but étant de vérifier que le système fonctionne en harmonie.

Aujourd'hui, l'architecte ne peut ignorer cette évolution portée par le “Construire durable”. Il doit se positionner sur le marché de l'aide à la décision sous peine de voir son rôle de conseil contesté. Il doit maîtriser les nouveaux outils pour réaliser ces missions. Il devra chercher à adapter à sa pratique les nouveaux modes opératoires mais il doit se montrer curieux et s'interroger sur le fait de savoir quels types de marché sont les mieux adaptés pour mettre en œuvre BIM et IDP ? Réponses attendues... ■■

**Patrice Bailly,**  
président du Gepa



## RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE

Le gepa organise depuis septembre des formations aux « enjeux de l'efficacité énergétique » spécialement dédiées aux architectes désireux de s'orienter vers l'audit en rénovation énergétique à partir de l'outil BAO. Elle prépare à « l'Expertise en Rénovation Énergétique ».

### ACCESSIBILITÉ POUR TOUS

**Connaître le handicap / Appliquer l'accessibilité pour tous**

Paris 04-05-11/01

**Accessibilité, du permis de conduire à l'attestation**  
Lyon 11-12/01

**Diagnostic accessibilité, une mission pour les architectes**  
Toulouse 2-3/02/2010

## www.formation-architecte.com

### DÉVELOPPEMENT DURABLE

**Haute Qualité Environnementale**

Paris 21-22/01; 01-02/02; 18-19/03

**Réaliser un Bâtiment - BBC Effinergie**

(en partenariat avec INES).

Strasbourg 28-29/01

**Habitat et Santé : La gestion de l'eau**

Paris 20/01

**Les enjeux de l'efficacité énergétique - Le conseil en Réhabilitation Énergétique**

Paris 14-15/01

**« Systèmes, procédés, produits »: Bois, architecture et construction**

Paris 07-08/01 ; 20-21/01

### PROGRAMMATION ARCHITECTURALE

**Sensibilisation aux méthodes de programmation**

Paris 06/01

**Méthode de programmation : Approfondissement**

Paris 27-28-29/01

### MANAGEMENT D'AGENCE D'ARCHITECTURE

**Communiquer avec la presse**

Lyon 22/01

### PRATIQUE PROFESSIONNELLE

**Le cadre juridique du permis de construire et des autorisations d'urbanisme**

Paris 08/01

**Connaître la commande publique**

Paris 06/01

**Assister les maîtres d'ouvrage pour la passation de marchés privés**

Paris 29/01

### UNE AUTRE APPROCHE DU DIAGNOSTIC

L'évolution des attentes des clients, notamment en matière d'ERP, tend vers un diagnostic plus largement tourné vers des préconisations et le futur travail de conception. Dans cet esprit, le gepa propose une formation dédiée aux architectes, pour un diagnostic accessibilité « à forte valeur ajoutée ».

### ART CULTURE ET INFORMATIQUE

**La couleur dans l'espace**

Paris 27/01

Retrouvez toutes nos formations du semestre et inscrivez-vous en ligne sur notre site : [www.formation-architecte.com](http://www.formation-architecte.com)  
Pour établir votre plan de formation, mieux connaître ses possibilités de financement, contactez nos conseillers au : 01.53.63.24.00

“L'architecture nous fait la vi(II)e meilleure”



## RÉGION Île-de-France

L'Unsa et l'équipe de *Passion Architecture* remercient tous les architectes ayant participé à ce cahier dédié à l'architecture de la région Île-de-France :

**Valode & Pistre architectes :**  
**Denis Valode et Jean Pistre (1 et 25) ;**  
**A.C.D. Girardet & Associés (7, 12 et 26) ;**  
**Monceyron Architectes :**  
**Jean-Pierre et Julien Monceyron (6 et 16) ;**  
**Lacaton & Vassal : Anne Lacaton et Jean-Philippe Vassal (15 et 20) ;**  
**Studio 4 : Thierry Parinaud (5) ;**  
**Equerre SAS architectes : Marc Seifert (9 et 24) ;**  
**Atelier d'architecture Brenac+Gonzalez : Olivier Brenac et Xavier Gonzalez (2 et 14) ;**  
**SAGL architectes associés : Philippe Gallois et Dominique Lantez (19 et 23) ;**  
**Philippe Rouveau (28) : Gougeon Architecture : Sylvère Gougeon (13 et 22) ;**  
**Agence Georges Roux (18) ;**  
**Architecture Pèlerin (3 et 17) ;**  
**AETIC Architectes (27) ;**  
**FORM'Architecture : Michel Subira Puig (4 et 10) ;**  
**Atelier de Midi : Christian Moreau, Jean-Louis Reny, Anne Lesigne, Sophie Rabbat (8, 11 et 21)**

# ATELIER D'ARCHITECTURE BRENAC+GONZALEZ

Olivier Brenac et Xavier Gonzalez  
Paris 11<sup>e</sup>



Le Bâtiment 270, inauguré en septembre 2005, est un ensemble de bureaux localisé à Aubervilliers (93). Il comprend 8 400 m<sup>2</sup> de bureaux et 1 000 m<sup>2</sup> de zones d'activités au rez-de-chaussée. Le maître d'ouvrage, ICADE-EMGP, a eu la volonté dès le début du projet, d'en faire un bâtiment exemplaire sur le plan environnemental. Il intègre de nombreuses caractéristiques environnementales et fait partie des cinq premiers édifices en France certifiée "NF bâtiment tertiaire, démarche HQE®".



# ATELIER DE MIDI

Christian Moreau, Jean-Louis Reny,  
Anne Lesigne, Sophie Rabbat  
Issy-Les-Moulineaux (92)



**1 et 2)** Quartier Labinal, 80 logements collectifs et maisons de ville, construction neuve – Saint Ouen (93)

**3)** Le Dockside, cuisines laboratoires, restaurant d'entreprise et salons VIP, réhabilitation – Issy les Moulineaux 92, en association avec l'Atelier Novarina

**4)** Pôle multimodal du Vert Galant, Gare routière et aménagement urbain multimodal – Tremblay Villepinte (93)



## EQUERRE SAS ARCHITECTES

Marc Seifert  
Meudon (92)



- 1) Bâtiment d'enseignement : ESSEC "le Galion" ; vue générale (Cergy 95)
- 2) Bâtiment d'enseignement : ESSEC "le Galion" ; liaison du bâtiment avec le campus par une passerelle (Cergy 95)
- 3) Bâtiment d'enseignement : ESSEC "le Galion" ; vue de la "rue intérieure" avec un escalier en béton lasuré teinte safran (Cergy 95)
- 4) Salle polyvalente de 2 700 places : ESSEC "le Dôme" ; façade avec un soubassement en "béton froissé" lasuré (Cergy 95)



## GOUGEON ARCHITECTURE

Sylvère Gougeon, architecte dplg  
Éragny-sur-Oise (95)



Rénovation complète d'un immeuble de bureaux – Rueil-Malmaison (92)

(décorateur : Majorelle – Paris 9<sup>e</sup>) Année : 2008



- 1) 3D du projet
- 2) Vue de la façade principale
- 3) Accueil du bâtiment
- 4) Restaurant d'entreprise



## MONCEYRON ARCHITECTES

Jean-Pierre et Julien Monceyron,  
architectes dplg  
Melun (77)



**3 et 4)** Restaurant scolaire de Lizy sur Ourcq (77)



**1 et 2)** Construction du Centre Social de Mézereaux comprenant une salle de spectacles – Melun (77) (maître d'ouvrage : Ville de Melun ; paysagiste : Trait Vert)

## VALODE & PISTRE ARCHITECTES

Denis Valode, Jean Pistre  
Paris 7<sup>e</sup>



**1)** Restructuration et agrandissement du Centre commercial Beaugrenelle – Paris 15<sup>e</sup>  
**2)** Immeuble de bureaux "Cinetic" – Porte des Lilas, Paris 20<sup>e</sup> : à l'ouest, le vitrage sérigraphié est le support d'une œuvre de l'artiste Elisabeth Ballet représentant un marronnier et sa ramure en gros plan.  
**3)** Hôpital de Gonesse (95) : dans le cadre de la restructuration du campus hospitalier, le nouveau bâtiment MCO est conçu comme une résidence dans un parc.  
**4)** Tour T1 à La Défense (92)



# Femme de terrain

Jenny Santoni, 54 ans, est architecte indépendante et travaille exclusivement pour les particuliers. À travers cette interview, elle nous raconte son parcours et son métier, auquel elle se consacre avec passion.

## Passion Architecture : Comment êtes-vous devenue architecte et quel a été votre parcours ?

**Jenny Santoni :** Au départ il s'agit d'un projet plus personnel que professionnel, portant sur la construction d'une maison familiale de vacances et la rencontre d'un professeur de dessin en classe de terminale. Ce concours de circonstance m'a conduite à entamer des études d'architecture, une décision difficile à faire accepter lorsqu'on est une jeune fille en 1973 ! Cependant ma motivation l'a emporté et je suis entrée à l'École des Beaux Arts. À l'époque mes études me laissaient beaucoup de temps libre et dès la deuxième année, j'effectuais régulièrement des heures en agence. J'ai donc été très tôt au contact du réel. En fin d'études, j'ai eu la chance de travailler en agence sur une "charrette" de trois semaines et j'y suis finalement restée 12 ans. Lorsque l'agence a périclité en 1992, ne voulant pas abandonner mon métier, j'ai cherché comment l'exercer autrement. Comme mon entourage me demandait souvent conseil pour effectuer des travaux, j'ai décidé de vendre une prestation de consultation, comme le ferait un médecin.

## P. A. : Comment exercez-vous votre métier ?

**J. S. :** Je procède toujours de la même manière et ma prestation débute par une consultation de deux heures à prix fixe : je me déplace chez les clients, nous discutons de leurs projets, je dessine quelques croquis et je repars avec mon chèque. C'est ensuite au client de décider de donner suite ou non. Je fonctionne uniquement par "bouche-à-oreille", je n'effectue aucun démarchage ni publicité. Si les débuts ont été un peu difficiles, cela fait à présent 15 ans que j'exerce de cette manière. Basée dans l'ouest parisien (Garches - 92) où les terrains

à construire sont rares, les projets sur lesquels je travaille portent sur des extensions, rénovations, surélévations... de la modification de l'existant à plus ou moins grande échelle.

## P. A. : Les demandes de vos clients ont-elles évolué sous l'effet du Grenelle de l'environnement ?

**J. S. :** Pas vraiment non, en revanche les clients essaient d'intégrer ces principes de développement durable dans leurs projets. Mais bien souvent, ils n'ont pas eu besoin du Grenelle pour les appliquer, leurs convictions existent depuis plus longtemps. Si les aides actuelles peuvent en effet inciter les particuliers à déclencher leur projet, la difficulté de mise en pratique reste énorme face à l'imbricatio des avantages fiscaux et autre prêt à taux zéro !

J'ajouterais que nous, architectes, n'avons pas non plus attendu le Grenelle pour avoir un discours d'architecte au sens plein du terme et sensibiliser nos clients à ces préoccupations environnementales qui font partie intégrante de notre métier.

## P. A. : Vous travaillez sur le secteur de la maison individuelle. En France, recourir à l'architecte est loin d'être un réflexe et reste souvent synonyme de surcoût dans l'esprit des particuliers. Qu'en pensez-vous ?

**J. S. :** La première chose contre laquelle il faut, à mon avis, lutter est l'image portée par les médias. La télévision est un vecteur d'information fabuleux, mais au lieu de montrer le travail en profondeur des architectes, certains programmes présentent des appartements complètement refaits en une semaine, sans jamais évoquer les temps de séchage, de choix des

matériaux... Cette communication discrédite notre travail d'accompagnement. Et le Star system qui met en lumière quelques grands noms de l'architecture ne reflète pas non plus la réalité du terrain. En deuxième lieu, si en effet l'architecte coûte de l'argent, cet investissement dans la matière grise fait gagner de l'argent : l'architecte gère le chantier, négocie les prix avec les entreprises, les surveille... Enfin, eu égard au pourcentage de rémunération alloué à la maîtrise d'œuvre, il est vrai aussi que les architectes ont tendance à s'orienter vers des marchés plus rémunérateurs que la maison individuelle pour laquelle le temps consacré est rarement à l'échelle des honoraires.

## P. A. : Être une femme lorsqu'on est architecte, est-ce un atout ou un handicap ?

**J. S. :** Ca n'a jamais vraiment été un handicap, sauf peut être lorsque j'étais salariée et que j'ai eu mes enfants, mais cela n'est pas propre au métier d'architecte, il s'agit plus d'un problème de société. Sinon, je pense que ma condition de femme simplifie mon travail : mes clients apprécient ma façon d'aborder les préoccupations de la vie quotidienne et me font totale confiance, je peux arriver chez eux à toute heure de la journée ! Que l'on soit homme ou femme, la première qualité requise pour travailler avec des particuliers, outre le professionnalisme, est l'écoute. ■



▲ Jenny Santoni

### ▼ Meulière 1900 avant



### ▼ Extension avec terrasse et accès jardin



# Annonce légale

La Société GO COM, GO PUB, représentée par son gérant M. Georges Ouakrat pour la revue *L'arche Itecture Le Vaisseau de vos Réalisations*, est heureuse de vous informer du jugement rendu en sa faveur qui l'opposait à la Société SOFRECOM pour la revue *L'architecture de votre région*.



L'ARCHE ITECTURE  
Le vaisseau de vos réalisations

## Jugement du 23 juin 2008

Le Tribunal statuant publiquement, contradictoirement et en premier ressort,  
Dit la SARL SOFRECOM mal fondée en ses demandes et l'en déboute,  
Condamne la SARL SOFRECOM à payer à la SARL GO PUB la somme de 10 000 € en réparation du préjudice subi du fait d'actes constitutifs de concurrence déloyale,  
Ordonne la publication du dispositif du présent jugement dans trois journaux ou périodiques au choix de la SARL GO PUB et aux frais de la SARL SOFRECOM, dans la limite de 5 000 € HT par insertion,  
Condamne la SARL SOFRECOM à payer à la SARL GO PUB la somme de 10 000 € au titre de l'article 700 du nouveau Code de procédure civile,

## Cour d'appel de Paris

### Arrêt du 08 janvier 2009

PAR CES MOTIFS :

Déclare l'appel recevable,  
Rejette les demandes de révocation de l'ordonnance de clôture et de recevabilité des conclusions de SOFRECOM du 31 Octobre 2008 et de GO PUB du 03 Novembre 2008,  
Déclare irrecevable l'action en contrefaçon formée par SOFRECOM,  
Confirme le Jugement, sauf sur le rejet de la demande de dommages et intérêts pour procédure abusive et sur le montant des dommages et intérêts,  
Statuant à nouveau de ces chefs et y ajoutant  
Condamne SOFRECOM à payer GO PUB la somme de 30 000 € de dommages et intérêts au titre du préjudice résultant de la concurrence déloyale, du dénigrement et des procédures abusives, et une indemnité de 8 000 € en appel au titre de l'article 700 du Code de procédure civile,  
Rejette toute autre demande, y compris au titre de l'article 700 du Code de procédure civile,  
Condamne SOFRECOM aux dépens d'appel qui seront recouvrés conformément à l'article 699 du Code de procédure civile.

## Editions GO Com

90 Bis Bd Ney – Boîte N°62 – 75018 PARIS

Tél : 01.42.51.47.38 Fax : 01.42.23.25.15

E-mail : gocom@arche-itecture.com – Site : www.arche-itecture.com

SARL AU CAPITAL DE 7 500 € – RCS PARIS B452 142 409

# La loi relative à l'orientation

et à la formation professionnelle du 14 octobre 2009,  
entre simplification des dispositifs et droits nouveaux pour les salariés

La loi relative à l'orientation et à la formation professionnelle tout au long de la vie (OFPTLV) induit des conséquences majeures tant sur l'emploi que sur la compétitivité des entreprises d'architecture.

## Principale innovation, la portabilité du Droit Individuel Formation (D.I.F)

Désormais le salarié pourra utiliser son DIF avant, pendant et après son préavis, pendant sa période de chômage ou après avoir intégré une nouvelle entreprise.

En cas de licenciement ou de démission, le salarié peut bénéficier de son DIF sous réserve de le demander avant la fin de son préavis. Les droits individuels à la formation sont alors convertis en une **somme équivalente à son reliquat d'heures de DIF multiplié par un montant forfaitaire horaire de 9,15 €**. Cette monétarisation des droits permet exclusivement de financer **tout ou partie** d'une formation.

### • Pendant le préavis, la formation se déroulant sur le temps de travail

À noter d'une part qu'en cas de licenciement économique et de conclusion d'une convention de reclassement personnalisé (CRP) ou d'un contrat de transition professionnelle (CTP), le préavis n'est pas exécuté et les **droits monétarisés sont reversés au Pôle-emploi**. D'autre part, désormais en cas de licenciement pour motif personnel, seule la faute lourde, et non plus la faute grave, exclut la portabilité. Dans la lettre de licenciement, puis dans l'attestation ASSEDIC, l'employeur informe le salarié de ses droits en matière de DIF. Une **rupture conventionnelle** maintient la portabilité.

• **Pendant sa période de chômage**  
Lorsqu'un demandeur d'emploi en fera la demande, l'**OPCA de sa dernière entreprise** financera tout ou partie de la formation choisie. La mobilisation de la somme équivalente à son reliquat d'heures de DIF se fera après un simple avis du référent Pôle-emploi. **C'est là une vraie avancée, jusqu'à présent les diplômés ayant bien du mal à faire prendre en charge la formation de leur choix au cours de leur période d'indemnisation.**

### • Après avoir intégré une nouvelle entreprise

Le salarié qui fera une demande de DIF auprès de son nouvel employeur, au cours des deux années suivant son embauche, disposera de la somme équivalente à son reliquat d'heures de DIF. En cas de désaccord entre l'employeur et le salarié, cette somme lui permettra de financer **tout ou partie** d'une formation relevant des priorités de l'OPCA dont dépendra la nouvelle entreprise, et se déroulant hors temps de travail, sans donner lieu au versement de l'allocation de formation<sup>1</sup>.

Le DIF, rappelons le, atteindra le **5 mai 2010** le plafond de **120 heures<sup>2</sup>** pour les salariés qui n'ont pas du tout utilisés leur droit.

## Principales simplifications

### • Les catégories d'actions de formation du plan passent de trois à deux

La première réunit les **actions liées à l'évolution des emplois ou au maintien dans l'emploi** qui sont assimilées à du temps de travail effectif et rémunérées comme telles.

La seconde correspond aux **actions de développement des compétences** se déroulant hors temps de travail et rémunérées par l'allocation de formation.

### • Le Congé Individuel Formation (CIF) devient également possible hors temps de travail

Sans suspension de leur contrat de travail, les salariés ayant plus d'un an d'ancienneté dans l'entreprise peuvent désormais bénéficier de formation longue hors temps de travail, dont les frais seront pris en charge en tout ou partie par les Fongecif.

[1] Égale en principe à 50 % de la rémunération nette du salarié.

[2] Et une somme équivalente au solde du nombre d'heures acquises au titre du DIF pendant 6 ans de 1 098 € (120 heures x 9,15 €)

## Deux dispositifs testés à titre expérimental jusqu'au 31 décembre 2011

Dans les entreprises employant moins de 10 salariés, pourront être prises en charge dans le cadre du plan de formation les rémunérations versées à un salarié recruté pour remplacer un salarié absent pour cause de formation.

Les employeurs pourront imputer, dans le cadre du plan, les rémunérations des salariés assurant le tutorat de jeunes de moins de 26 ans embauchés depuis moins de 6 mois ou stagiaires de l'entreprise.

Autre mesure pour les jeunes, la durée des **stages** non rémunérés passe de trois à **deux mois**, et ces stages devront être obligatoirement intégrés à un cursus pédagogique. Le montant de la gratification minimale et exonérée étant, rappelons-le, de **12,5 % du Plafond horaire de la Sécurité sociale** x nombre d'heures effectuées dans le mois soit :  $12,5\% \times 21 \text{ €}^3 \times 151,67 \text{ heures} = 398,13 \text{ €}$  pour un stage à temps plein.

Dernière mesure phare, le **Fonds paritaire de sécurisation des parcours professionnels (FPSPP)**. Ce fonds a pour mission de contribuer au financement des formations des demandeurs d'emploi et disposera d'une lourde contribution des entreprises, comprise entre 5 et 13 % de leur participation obligatoire à la formation. Les salariés des TPE devraient également pouvoir en bénéficier.

L'entrée en vigueur de loi OFPTLV interviendra progressivement, pas moins de 34 textes réglementaires doivent en effet la compléter. ■

Patrick Julien,  
Unfsa social

[3] Montant du plafond horaire de la Sécurité sociale au 1<sup>er</sup> janvier 2009.



# La réforme de la taxe professionnelle

soulève un vent de contestations

Chantier emblématique de la mandature, la suppression de la taxe professionnelle (TP) s'apparentait, jusqu'à ces derniers temps, à l'Arlésienne : souvent annoncée, jamais réalisée ! Après avoir déjà connu 68 modifications législatives depuis sa création en 1976, cet impôt qualifié notamment "d'insensé et d'imbécile"<sup>[1]</sup> doit disparaître au 1<sup>er</sup> janvier prochain avec l'entrée en vigueur de la loi de finances 2010.

L'objectif assigné à la réforme est d'assurer davantage de neutralité aux impôts tout en assurant une compensation budgétaire des ressources des collectivités locales.

Actuellement, la TP due par les redevables relevant du régime de droit commun est un impôt assis à la fois sur la **valeur locative** des biens immobiliers servant à l'exploitation et sur celle des matériels et équipements.

D'après les dernières informations disponibles, le nouvel impôt appelé à remplacer la TP, dénommé "**cotisation économique territoriale**", sera constitué d'une part, d'une "**cotisation locale d'activité**" (CLA) calculée sur la valeur locative des biens immobiliers servant à l'exploitation et, d'autre part, uniquement pour les entreprises réalisant plus de 500 000 € de chiffre d'affaires annuel, d'une "**cotisation complémentaire**" calculée sur la valeur ajoutée de l'entreprise (taux fixé entre 0,01 % et 1,5 % par tranches de chiffre d'affaires).

Mais la réforme prévoit que, comme c'est le cas actuellement pour la taxe professionnelle, les professionnels libéraux assujettis au régime des bénéfices non commerciaux (BNC) et employant moins de cinq salariés, c'est à dire la grande majorité des professionnels libéraux, seront soumis à la "cotisation économique territoriale" sur la base de la valeur locative des biens immobiliers servant à l'exploitation et de 6 % du montant de leurs recettes.

Ainsi, la réforme maintiendrait une distinction entre redevables de droit commun et **BNC employant moins de cinq salariés**, alors que le régime dérogatoire auquel sont soumis ces derniers est très pénali-

sant. Si la réforme de la TP était adoptée en l'état, elle induirait pour ces entreprises en BNC un taux d'imposition au moins trois fois supérieur à celles d'une entreprise en BIC (Bénéfices Industriels et Commerciaux) de taille et de chiffre d'affaires équivalents (voir exemple ci-contre).

Dès lors que leur chiffre d'affaires annuel ne dépasse pas 500 000 €, les redevables du régime de droit commun de la TP ne supporteraient plus celle-ci que sur la seule valeur locative de leurs locaux, alors que les professionnels libéraux employant moins de cinq salariés resteraient soumis à une taxe à la fois sur la valeur locative de leurs locaux et sur 6 % du montant de leurs recettes, ce qui constitue une inégalité de traitement qui pénalise les professionnels libéraux.

C'est la raison pour laquelle l'Union Nationale des Professions Libérales, à laquelle l'Unsa s'associe, exige la suppression des mesures dérogatoires et demande aux parlementaires de procéder à un alignement du régime des professionnels libéraux sur celui des autres assujettis, et de supprimer le régime dérogatoire auquel sont soumis les BNC employant moins de cinq salariés. Il est temps en effet que les entreprises libérales puissent rejoindre le régime général.

Une proposition de loi a été déposée en ce sens le 5 novembre 2009 à l'Assemblée nationale par 32 députés. Nous les remercions pour cette démarche.

Si la révolution des impôts locaux n'aura sans doute pas lieu, il n'en reste pas moins que de subtiles, voire de substantielles différences vont se glisser dans les mécanismes de ces nouvelles taxations. ■

**Patrick Julien,**  
Unsa social



## Exemple

Charge fiscale respective pesant sur un **redevable BNC** et un **redevable BIC** prestataire de services employant tous deux un seul salarié et réalisant un chiffre d'affaires annuel de 220 000 €.

**Hypothèse :** Recettes : 220 000 €  
**Valeur locative du local :** 6 000 €  
**Taux d'imposition à la cotisation locale d'activité :** 25 % (taux moyen global de l'actuelle taxe professionnelle)

### Redevable BNC

**Base de calcul :** 6 000 € (valeur locative local)  
+ 13 200 € (6 % des recettes) =  
19 200 €

**Cotisation économique territoriale :**  
19 200 € x 25 % = 4 800 €

**Redevable BIC** (ou profession libérale exerçant en société : SARL, SAS, SA ou SEL ...)

**Cotisation locale d'activité :**

- Base de calcul : 6 000 € (valeur locative local)
- Imposition correspondante : 6 000 € x 25 % = 1 500 €

**Contribution complémentaire :** néant (applicable uniquement aux redevables réalisant plus de 500 000 € de chiffres d'affaires annuel).

**Cotisation économique territoriale :**  
**1 500 €**

Dans notre exemple, bien qu'exerçant dans des conditions strictement identiques à celles du redevable BIC, le redevable BNC supporte une cotisation économique territoriale plus de trois fois supérieure.

[1] Notamment par François Mitterrand en 1983.

# Maîtriser les performances énergétiques dès la conception

## La révolution Archiwizard

Archiwizard est un logiciel de simulation énergétique permettant d'évaluer instantanément, dès les premières phases d'esquisses d'un projet neuf ou de réhabilitation, l'impact des choix architecturaux sur la performance énergétique.

Véritable révolution informatique, cet outil a obtenu la médaille d'or du concours de l'innovation Batimat. François Pélegrin, président d'honneur de l'Unsfa, a participé à sa création.

### LES "+"

Dès les premières phases d'esquisse, vous pourrez :

- **Évaluer par vous-mêmes les performances énergétiques** de vos conceptions les plus audacieuses !
- **Simuler ces performances de façon globale** (un seul et même outil pour la thermique, le solaire et l'éclairage) en intégrant les potentiels de "production d'énergie" des bâtiments.
- **Tester l'impact** de vos options de construction sur les bilans énergétiques et de confort.
- **Communiquer plus efficacement** avec les Bureaux d'Etudes, les thermiciens et les industriels (plate-forme de travail commune) pour une compréhension des calculs et des choix techniques.
- **Présenter des visuels 3D de hautes qualités** pour valoriser le projet global auprès de vos clients.

maîtrise d'œuvre, il est illusoire d'espérer réunir architecte, thermicien, économiste et autres spécialistes durant plusieurs jours pour simuler et calculer en temps réel toutes les hypothèses possibles. De plus, la conception ne doit pas être fractionnée en petites séquences. C'est en cela qu'**Archiwizard est magique, il permet à l'architecte de comprendre tout de suite les conséquences de ses choix**, mais aussi de les justifier face au maître d'ouvrage. **C'est un véritable outil pédagogique.**

Mettre cette technologie à la portée des architectes dès l'esquisse est un grand pas en avant pour la réussite de projets ou réhabilitations aux performances démontrées. Les architectes ne manqueront pas d'apprécier cette révolution.

Pour plus d'informations :

[www.raycreatis.com](http://www.raycreatis.com)

### OFFRE PRIVILÈGE

Prix tarif : 990 €

Prix spécial réservé aux adhérents Unsfa : 790 € pour les 100 premières licences

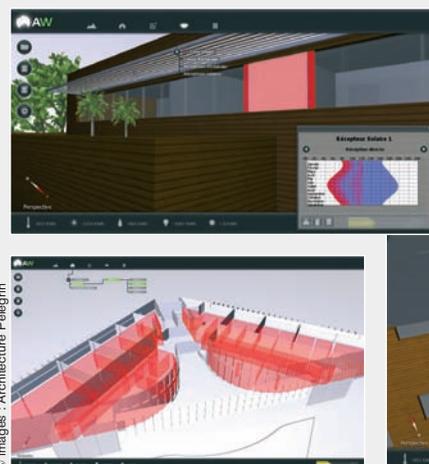
### Passion Architecture : Pouvez-vous nous présenter Archiwizard ?

**François Pélegrin :** Pour moi, ce logiciel est l'aboutissement de recherches que j'ai commencé il y a 30 ans. Aujourd'hui je suis fier d'avoir pris part à la conception d'Archiwizard, en toute indépendance financière je tiens à le préciser.

**La grande innovation d'Archiwizard c'est le calcul en temps réel des performances énergétiques.** Dès que l'architecte a modélisé son bâtiment, il obtient aussitôt le résultat de la performance thermique, du confort visuel (et bientôt des performances environnementales et économiques). Il peut à tout moment visualiser et comprendre les conséquences de ses choix architecturaux ou techniques. Très en amont du projet, il aura tous les indicateurs pour en optimiser la conception. S'il en est à regarder plus précisément l'efficacité d'un store, il lui suffira d'en modifier la longueur et ou l'orientation d'une lame pour avoir aussitôt le nouveau bilan des apports solaires.

### P. A. : Concrètement, quels sont les avantages de ce nouvel outil ?

**F. P. :** Tout d'abord **un gain de temps évident.** Pour aborder les problématiques énergétiques des bâtiments, toutes les compétences pluridisciplinaires doivent être autour de la table ; en pratique, vu l'étroitesse des honoraires alloués à la



# L'Isolation Thermique par l'Extérieur :

## performances thermiques et qualité environnementale

Le secteur de la construction doit aujourd'hui plus que jamais jouer un rôle clé dans la réduction des émissions de gaz à effet de serre. Les voies de progrès sont à ce jour clairement identifiées. Si l'usage des équipements, et notamment l'utilisation des énergies renouvelables est une de ces voies, l'amélioration de l'isolation des bâtiments demeure l'axe prioritaire pour les professionnels. Dans ce contexte, l'évolution de la réglementation thermique et les objectifs affichés de réduction des déperditions thermiques des bâtiments participent au développement d'une technique d'isolation très présente chez nos voisins européens, mais encore trop peu visible en France : l'Isolation Thermique par l'Extérieur (ITE).

En agissant sur l'enveloppe globale du bâtiment, l'ITE présente de nombreux avantages. Elle favorise tout d'abord des économies durables, jusqu'à 80 % d'économie d'énergie pour les bâtiments les plus énergivores en limitant de façon importante la déperdition de chaleur par

la façade et en supprimant les ponts thermiques au niveau des planchers intermédiaires et des refends. D'autre part, et contrairement à l'Isolation Thermique par l'Intérieur, l'ITE permet l'utilisation positive de l'inertie des murs pour la récupération des apports solaires en hiver et la réduction de l'inconfort en été. En enveloppant le bâti dans une "double peau" isolante et décorative, elle permet en outre de protéger les maçonneries face aux chocs thermiques et aux intempéries tout en préservant, en cas de rénovation, la surface habitable ainsi que le confort des occupants. Enfin, l'ITE permet de réaliser simultanément deux opérations : l'isolation et le ravalement de la façade.

En contrepartie de ces multiples avantages, l'ITE s'optimise avec une architecture compacte ou une conception et un traitement spécifique des points singuliers. En effet, il faut à toutes les étapes faire la chasse aux ponts thermiques complémentaires et en particulier aux liaisons avec les planchers bas, acrotères, encadrement de fenêtres, portes, retours extérieurs de maçonneries et balcons... L'optimisation thermique de certains projets peut entraîner des réflexions sur l'usage des locaux. La position des fenêtres et leur mode d'ouverture sont alors déterminants.

Techniquement, l'ITE se conçoit sur des murs plans et verticaux constitués par des maçonneries d'éléments de parpaings ou de briques, blocs de béton cellulaire, revêtues ou non d'un enduit ciment ; des parois de béton banché ou préfabriqué ;

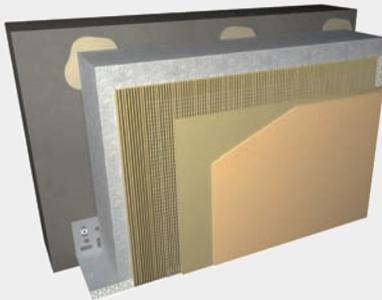
des maçonneries de pierre. L'isolant – fixé sur le mur à l'extérieur de l'habitation – apporte le traitement thermique de la paroi. Les enduits mis en œuvre sur la face externe de l'isolant protègent la surface du système et surtout rénove les façades.

Dans la pratique, une première couche ou sous-enduit avec armature en fibre de verre marouflée dans son épaisseur est apposée pour satisfaire aux principales fonctions mécaniques. Dans un second temps, une deuxième couche ou enduit de finition est appliquée pour les fonctions décoratives d'aspect.

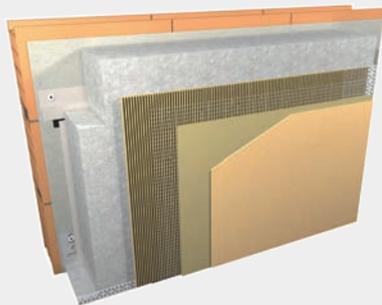
Riche de son expérience de leader acquise depuis plus de 30 ans sur le marché de l'ITE dans tous les pays d'Europe, Saint-Gobain Weber apporte au marché français une gamme de solutions innovantes et le choix d'enduits de finitions le plus diversifié (badigeons de chaux, enduits minces talochés, enduits épais grattés...). Conçue dans le respect du savoir-faire artisanal, l'offre comprend : trois systèmes complets, trois modes de pose des isolants, deux types d'isolants performants, onze types de finitions, une grande variété de teintes et d'aspects, et enfin, l'utilisation d'un matériau d'exception pour satisfaire l'architecture moderne et contemporaine et éclairer le patrimoine d'hier : la chaux aérienne. Les systèmes ITE Saint-Gobain Weber sont éligibles au crédit d'impôt développement durable et à l'éco-prêt à taux zéro. Plus d'informations sur [www.weber.fr](http://www.weber.fr)



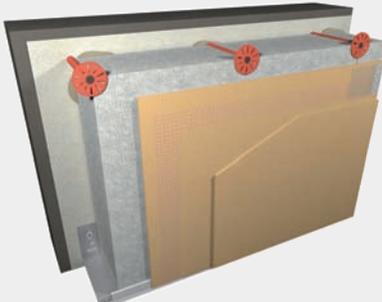
Système d'isolation thermique par l'extérieur avec enduits sur isolants collés au support



Système d'isolation thermique par l'extérieur avec enduits sur isolants fixés mécaniquement au support par des rails



Système d'isolation thermique par l'extérieur avec enduits sur isolants fixés au support par calage puis chevillage traversant



## Les "Cubes d'or du Programme de travail de l'UIA Architecture & enfants"

Organisés par l'Union Internationale des Architectes (127 pays membres) avec son Programme de Travail Architecture & enfants

Nos enfants construiront le futur. Il est important de les y préparer.

La sensibilisation de nos enfants et jeunes à l'architecture, l'environnement bâti, la ville et le développement durable, est un acte responsable. C'est grâce à leur culture et leurs connaissances dans ces domaines qu'ils seront en capacité de faire entendre leur voix de citoyens, de prendre ou d'influencer les décisions et stratégies politiques, sociales et économiques, de mener à bien les discussions et d'être en mesure de donner forme à leurs villes et à leur environnement.

**Imaginer les villes, nos villes du futur, est un défi urgent. L'éducation de ceux qui vont les imaginer également.**

Les Cubes d'or sont une récompense, un prix qui souhaite mettre en valeur les acteurs qui aident nos enfants dans l'éducation à l'architecture et à l'environnement bâti et ainsi les préparent à faire une ville meilleure, un monde meilleur. Ce prix permettra de les rendre visibles, de promouvoir leur travail et de susciter de futurs projets. Pour cela, tous les acteurs de la sensibilisation des enfants et des jeunes à l'environnement bâti en France sont invités à postuler et à valoriser leurs projets.

Ils pourront postuler dans une des catégories suivantes :

1. **Ecoles** (directeurs/enseignants/élèves)
2. **Institutions** (associations, fondations, musées...)
3. **Médias** : deux catégories : écrits (livre, magazine...) et visuels (films, documentaires...)

La sélection des candidats se fera en deux phases :

- **nationale** : chaque pays à travers son organisation(s) professionnelle(s) nationale(s) lancera un appel à candidatures, constituera un jury et sélectionnera les nominés dans chaque catégorie.
- **internationale** : les meilleurs projets (nominés nationaux de chaque pays) seront soumis à concourir au niveau international, le jury international sera choisi par le Programme de Travail UIA Architecture & enfant.

Les prix seront remis lors d'une cérémonie au **Congrès UIA de Tokyo en 2011** et une exposition des projets sera organisée dans le cadre du stand du PT UIA Architecture & enfants.

Le Prix **Les Cubes d'or de l'UIA PT Architecture & enfants** sera remis tous les trois ans, à chaque Congrès de l'UIA.

Le règlement et les spécifications du Prix seront disponibles sur le site du PT UIA Architecture & enfants [www.uiabee.riai.ie](http://www.uiabee.riai.ie) en janvier 2010.

## Guide pratique restaurer, construire en vert

**Fabienne Sébilo et Hervé Phillipetti, préface de Jean-Louis Borloo, Éditions PC, 160 pages, 30 €**

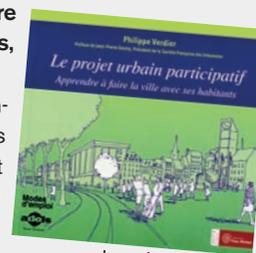
Le Guide pratique Restaurer Construire en vert est une encyclopédie complète avec des planches techniques, des illustrations, des témoignages d'experts... Qu'il s'agisse d'une ancienne demeure à rénover ou d'une maison à construire, les grands spécialistes donnent des conseils avertis : thermiciens, charpentiers, architectes, maîtres d'œuvre, énergéticienne Feng Shui... La richesse des illustrations permet à tous de comprendre les savoir-faire des professionnels.



## Le projet urbain participatif Apprendre à faire la ville avec ses habitants

**Philippe Verdier, préface de Jean-Pierre Gautry, Éditions Yves Michel, 264 pages, 24,50 €**

Cet ouvrage propose à tous ceux qui s'intéressent à la préparation des projets urbains une double initiation, sociale et spatiale. Un outil de base pour comprendre ce qu'est la ville et la notion très actuelle de projet urbain, mais aussi pour comprendre et interpréter la demande sociale. Au fil des pages et des étapes illustrées d'un projet urbain partagé, c'est aussi un point de vue critique qui apparaît sur les conditions de production de la ville, et l'ambition de refuser les facilités des recettes d'imageries urbaines marchandisées au profit d'une démarche de projet à la fois exigeante et proche des gens.



## Architecture catalane, 2004-2009 Portrait d'époque

**Esteban Bonell, Marta Peris Eugenio, Albert Ferré, Cité de l'architecture et du patrimoine, éditeurs : Actar, Collegi d'arquitectes de Catalunya, Cité de l'architecture et du patrimoine, Livre en français, espagnol, castillan et anglais, 215 pages, 14,80 €**

La Catalogne, un territoire espagnol à l'identité forte, de près de 32 000 km<sup>2</sup> et plus de 7 millions d'habitants, soit 15 % de la population du pays. Une terre, une langue... et une architecture, qui a connu des Gaudi, Montaner ou encore Jujol, figures catalanes ayant compté dans l'histoire de l'architecture contemporaine. Y a-t-il un modèle catalan ? En cette fin de première décennie du XX<sup>e</sup> siècle marquée par de grandes tensions, avec l'explosion de la bulle immobilière et la crise économique conséquente, il est opportun de se demander ce que sont les nouveaux modèles et les différentes sensibilités qui définissent l'architecture catalane et comment celle-ci répond à la situation actuelle.





Accordons nos projets

### Des équipes à vos côtés pour :

- vous informer et concevoir ensemble les solutions les plus performantes pour vos bâtiments,
- vous accompagner et faciliter vos projets jusqu'au raccordement au réseau de distribution de gaz naturel.

### Le gaz naturel, une énergie incontournable pour :

- répondre aux exigences de performance énergétique des bâtiments pour le chauffage et la climatisation.

L'énergie est notre avenir, économisons-la !

[www.grdf.fr](http://www.grdf.fr)